

**Inventaire des sites industriels et
activités de service du département de
la Savoie (73) - Période 1860 - 1977**

Rapport final

BRGM/RP-65402-FR
décembre 2015

BRGM/RP-65402-FR
décembre 2015

Inventaire des sites industriels et d'activités de service du département de la Savoie (73) - Période 1860 – 1977

Rapport final

BRGM/RP-65402-FR
décembre 2015

Étude réalisée dans le cadre des opérations
de Service public du BRGM 2009 à 2015 (Conventions MEDDE
n°06510, n°07394 et avenants respectifs)

B. CLOZEL-LELOUP, J. MAMDER, M. SAINT MARTIN

Vérificateur :

Nom : L. CALLIER

Fonction : Responsable scientifique de
programme

Date : 17/12/2015

Signature :



Approbateur :

Nom : Y. SIMEON

Fonction : Directeur BRGM RHA

Date : 21/12/2015

Signature :



Le système de management de la qualité et de l'environnement
est certifié par AFNOR selon les normes ISO 9001 et ISO 14001.

Mots-clés : Savoie, 73, Rhône Alpes, inventaire historique régional, IHR, sites industriels, BASIAS, France

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

CLOZEL-LELOUP B., MAMDER J. et SAINT MARTIN M. (2015) – Inventaire des sites industriels et d'activités de service du département de la Savoie. Période 1860-1977 - Rapport final. BRGM/RP-65402-FR, 39 p., 11 ill., 6 ann.

© BRGM, 2015, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

Synthèse

Depuis 2002, le Ministère en charge de l'Environnement, au travers de la DGPR¹, mène des réflexions visant à déterminer les risques qui pourraient exister du fait de l'implantation d'établissements scolaires (dits Etablissements Sensibles - ETS) sur ou à proximité d'anciens sites industriels.

Des actions ont ainsi été décidées et organisées au travers d'une démarche nationale de « Diagnostics des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents », traduite dans l'article 43 de la loi n°2009-967² et retenue dans le cadre de l'action 19 du 2^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE) 2009-2013. Cette opération d'anticipation environnementale, encadrée par la circulaire du 4 mai 2010³, a été débutée à l'échelle nationale en 2010.

Cette démarche s'appuie sur l'utilisation d'un outil novateur en matière de gestion des sites et sols pollués, élaboré dans les années 90, les Inventaires Historiques Régionaux (IHR). Ces recensements ont permis d'établir une base de données (appelée BASIAS) qui répertorie les sites industriels et activités de service du territoire français. Ainsi, un croisement des données de BASIAS avec les données des établissements scolaires permet de définir les ETS présentant une potentialité de pollution du sol et sur lesquels un diagnostic devra être réalisé.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL⁴, aujourd'hui MEDDE) a souhaité, en 2010, la reprise de l'IHR de la région Rhône-Alpes (RHA). En effet, cette région a mené son inventaire entre 1994 et 1998, selon une méthodologie non encore aboutie et beaucoup plus restrictive en comparaison de la méthodologie nationale adoptée depuis.

Il est alors apparu que l'action de « Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents » ne pouvait pas être engagée dans la région Rhône-Alpes sans qu'au préalable son inventaire soit actualisé. Le Ministère de l'Environnement a donc chargé le BRGM, dans le cadre de sa mission d'aide aux politiques publiques, de la reprise de l'IHR Rhône-Alpes.

Ce projet de « rattrapage » de l'IHR s'est effectué sur sept⁵ des départements de la région Rhône-Alpes et a été essentiellement financé par le MEDDE (avenant à la convention n°SU0006510 du 16/06/2010 et avenant à la convention n°SU0007394 du 28/06/2012) et pour partie par le BRGM.

Les Inventaires Historiques Régionaux étant élaborés, dans les faits, à l'échelle départementale, le présent rapport rend compte de l'inventaire des sites industriels et activités de service pour le département de la Savoie (73).

¹ DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques au MEDDE

² Loi n°2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement

³ Circulaire du 4 mai 2010 relative aux diagnostics des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents

⁴ A ce jour, ce ministère s'appelle le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)

⁵ Tous les départements RHA sauf le Rhône (69) en cours d'actualisation sur financement Grand Lyon et BRGM

Les membres du comité de pilotage régional ayant suivi l'IHR du département de la Savoie sont les suivants (par ordre alphabétique) :

- les Archives Départementales de la Savoie,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations (DDCSPP) de la Savoie,
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes (DREAL),
- le service des Installations Classées (ICPE) de la Préfecture de la Savoie,
- le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) représenté par sa Direction régionale en Rhône-Alpes.

Les décisions du comité de pilotage (CP) concernant le cadrage de l'inventaire ont évoluées au fur et à mesure du recensement. En effet, le temps imparti à ce projet a été déterminé à partir du cahier des charges de l'opération d'identification des ETS et les résolutions du Comité de Pilotage ont pris en compte cet objectif primordial.

Au fil des avenants qui ont encadré le programme de cet inventaire, le comité de pilotage a retenu les options de cadrage suivantes :

- Exploitation des sources bibliographiques relatives à des actes administratifs concernant les activités industrielles datant de la période 1860 – 1977 ;
- Suivi de la méthodologie nationale publiée par l'ADEME en 1997 avec des aménagements liés à certaines tâches qui ont dû être supprimées (telles que la visite des sites et l'instruction des critères environnementaux).

Au cours de l'inventaire initial (de 1994 à 1998), 45 sites avaient été répertoriés sur le département de la Savoie (73) répartis sur 39 communes (sur un total de 305 communes dans le département).

Au terme de cette reprise de l'inventaire (effectuée de 2010 à 2015) le nombre de sites présents dans la base de données BASIAS est, à fin novembre 2015, de 2 367 sites répartis sur 214 communes, ce qui représente près de 53 fois plus de sites. Par ailleurs les sites recensés lors de l'inventaire initial ont majoritairement été enrichis de nouvelles données et/ou ont vu leurs localisations précisées.

Parmi ces 2 367 sites recensés, **1 806 sites ont pu être géoréférencés**, ce qui représente un pourcentage de localisation de 76%.

Avertissements

Le recensement est basé sur des sources bibliographiques relatives à des actes administratifs datant de la période 1860 – 1977. Ils ont été consultés aux Archives Départementales de la Savoie.

La base BASOL (version de janvier 2014), gérée par la DREAL Rhône-Alpes, a été consultée et les correspondances entre les sites BASIAS existants et BASOL ont été établies.

*A ce stade, cette étude constitue une synthèse bibliographique. **De par les limites de la méthodologie, cet inventaire ne doit pas être considéré comme exhaustif.** Les résultats sont valables au vu des dossiers consultés au moment de l'étude et sont sujets à évolution en fonction des mises à jour qui pourraient être envisagées ultérieurement.*

Les informations relatives aux sites industriels recensés sont conservées dans BASIAS qui est la base de référence nationale des sites industriels et des activités de service. Cette base gérée par le BRGM, à la demande du ministère en charge de l'environnement (MEDDE) a été déclarée à la CNIL (Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés) en septembre 1998. Sa création a été officialisée par l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998, paru au Journal Officiel n°89 du 16 avril 1999.

L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une pollution à son endroit.

Sommaire

1. Introduction	9
2. Méthodologie de l'Inventaire	11
2.1. PREPARATION DE L'INVENTAIRE (COMITE DE PILOTAGE, CADRAGE ET PRESELECTION DES COTES D'ARCHIVES)	12
2.1.1. Comité de Pilotage.....	12
2.1.2. Cadrage de l'inventaire en RHA.....	12
2.1.3. Sources archivistiques et présélection des cotes d'archives en Savoie....	17
2.2. REALISATION DE L'INVENTAIRE	17
2.2.1. Dépouillement des archives	18
2.2.2. Localisation des sites.....	22
2.2.3. Saisie des sites.....	26
2.2.4. Consultation des services déconcentrés de l'Etat	27
2.2.5. Consultation des mairies.....	28
3. Présentation générale des données de l'inventaire.....	29
3.1. APPORT DU RATTRAPAGE DE L'IHR	29
3.2. TAUX DE REGROUPEMENT DE L'IHR	29
3.3. NOMBRE DE SITES LOCALISES	30
3.4. REPARTITION DES SITES PAR GROUPES D'ACTIVITES	31
3.5. TYPE D'ACTIVITES RECENSEES SUR LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE.....	32
3.6. REPARTITION DES SITES RECENSES PAR COMMUNES.....	32
4. Bilan global et conclusions générales.....	33
4.1. RESUME DE L'INVENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE.....	33
4.2. DONNEES STATISTIQUES DE L'INVENTAIRE DE LA SAVOIE	34
4.3. CONCLUSIONS GENERALES	36
5. Bibliographie	39

Liste des figures

Illustration 1 - Schéma d'une fiche de dépouillement et des informations à relever	21
Illustration 2 - Nombre de sites localisés en Savoie	30
Illustration 3 - Histogramme relatif à la localisation ou non des 2 367 sites de la Savoie.....	30
Illustration 4 - Nombre de sites localisés en Savoie en fonction des groupes SEI	31
Illustration 5 – Histogramme de la localisation des sites par groupe SEI en Savoie	31
Illustration 6 - Tableau présentant les activités les plus représentées en Savoie	32
Illustration 7 - Synthèse schématique du rattrapage de l'inventaire en Savoie.....	33
Illustration 8 - Pourcentage de sites localisés parmi les 2 367 sites de l'inventaire en Savoie...	34
Illustration 9 – Pourcentage des sites recensés en Savoie en fonction de leur activité considérée la plus potentiellement polluante par le SEI	34
Illustration 10 - Cartographie des 1 806 sites géoréférencés en Savoie, classés par groupe SEI35	
Illustration 11 – Schéma synoptique des résultats de l'inventaire de la Savoie.....	37

Liste des annexes

Annexe 1 Corrélation entre les codes NAF (modifiés pour les adapter à BASIAS) et les groupes d'activité définis par le SEI	41
Annexe 2 Listes des cotes d'archives sélectionnées	51
Annexe 3 Modèle commenté d'une fiche de dépouillement.....	55
Annexe 4 Liste de toutes les activités recensées dans le département de la Savoie.....	63
Annexe 5 Liste des activités recensées dans la Savoie classées par occurrence	75
Annexe 6 Liste du nombre de sites BASIAS recensés par communes	87

1. Introduction

Depuis 2002, le Ministère en charge de l'Environnement, au travers de la DGPR⁶, mène des réflexions visant à déterminer les risques qui pourraient exister du fait de l'implantation d'établissements scolaires (dits Etablissements Sensibles - ETS) sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels.

Des actions ont ainsi été décidées et organisées au travers d'une démarche nationale de « Diagnostics des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents », traduite dans l'article 43 de la loi n°2009-967⁷ et retenue dans le cadre de l'action 19 du 2^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE) 2009-2013. Cette opération d'anticipation environnementale, encadrée par la circulaire du 4 mai 2010⁸, a débuté à l'échelle nationale en 2010.

Cette démarche s'appuie, sur l'utilisation d'un outil essentiel en matière de gestion des sites et sols pollués, élaboré à partir des années 90, les Inventaires Historiques Régionaux (IHR). Ces recensements ont permis d'établir une base de données (appelée BASIAS) qui répertorie les sites industriels et d'activités de service du territoire français. Ainsi, un croisement des données de BASIAS avec les données des établissements scolaires permet de définir les ETS présentant une potentialité de pollution du sol et sur lesquels un diagnostic devra être réalisé.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL⁹, aujourd'hui MEDDE) a souhaité, en 2010, la reprise de l'IHR de la région Rhône-Alpes (RHA). En effet, l'inventaire historique de la région Rhône-Alpes, mené entre 1994 et 1998, a été un des premiers réalisés en France sur la base d'une méthodologie non encore aboutie et sur des critères trop restrictifs, excluant un nombre important de sites, en comparaison de la méthodologie nationale adoptée depuis.

Il est alors apparu que l'action de « Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents » ne pouvait pas être engagée dans la région Rhône-Alpes sans qu'au préalable son inventaire soit révisé. Le Ministère de l'Environnement a donc chargé le BRGM, dans le cadre de sa mission d'aide aux politiques publiques, de la reprise de l'IHR Rhône-Alpes.

Ce projet de « rattrapage » de l'IHR sur sept¹⁰ des départements de la région Rhône-Alpes est essentiellement financé par le MEDDE (avenant à la convention n° SU0006510 du 16/06/2010 et avenant à la convention n°SU0007394 du 28/06/2012) et pour partie par le BRGM.

Les Inventaires Historiques Régionaux étant élaborés, dans les faits, à l'échelle départementale, le présent rapport rend compte de l'inventaire des sites industriels et activités de service pour le département de la Savoie (73).

L'objectif de l'actualisation de l'inventaire initial de la Savoie est d'en compléter les données existantes en appliquant les critères en vigueur dans la méthodologie nationale aujourd'hui adoptée. Elle consiste à recenser, pour le département de la Savoie, de manière aussi large

⁶ DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques au MEDDE

⁷ Loi n°2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement

⁸ Circulaire du 4 mai 2010 relative aux diagnostics des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents

⁹ A ce jour, ce ministère a changé de nom et s'appelle le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)

¹⁰ Tous les départements RHA sauf le Rhône (69) en cours d'actualisation sur financement Grand Lyon et BRGM

que possible les sites, c'est-à-dire les espaces géographiques ayant été le siège d'une ou de plusieurs activités industrielles au cours du temps. Cependant, le temps imparti à ce projet de rattrapage de l'IHR a été déterminé à partir du cahier des charges de l'opération d'identification des ETS, déjà engagée. Le comité de pilotage de l'inventaire de la Savoie a donc dû prendre des décisions relatives au cadrage de cet inventaire en prenant en compte ces contraintes de délai et, aux vues du nombre de sites attendus et du chronogramme imposé, certaines étapes ont dû être aménagées.

Le présent rapport fait donc état des décisions prises par le comité de pilotage relatives au cadrage de l'inventaire dans le département de la Savoie. Les grandes tâches de réalisation de l'inventaire sont également rappelées.

Ce document présente également les résultats statistiques de mise à jour de la base de données sur les sites industriels et d'activités de service (BASIAS), dont la finalité générale, telle que définie dans l'arrêté du 10 décembre 1998 est de conserver la mémoire des sites inventoriés pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection des personnes et de l'environnement.

2. Méthodologie de l'Inventaire

Les inventaires des sites industriels ont été introduits par la circulaire Barnier de 1993¹¹ avec pour finalité d'aider tous les acteurs de la reconquête des friches industrielles potentiellement polluées. Ces inventaires relèvent d'une politique nationale, impliquant notamment, outre des organismes nationaux, les services régionaux de l'Etat (DRIRE / DREAL) et les Conseils Régionaux d'où l'appellation d'Inventaire Historique Régional (IHR). Ils ont été réalisés par département pour des raisons pratiques (archives départementales et préfectorales).

Chaque région et département ayant un passé industriel propre, il est entendu que les résultats des inventaires peuvent différer d'un territoire à l'autre mais, par souci de cohérence, et pour optimiser l'utilisation de cet outil sur des problématiques nationales, il a fallu créer une méthodologie commune à toutes les régions. Ainsi, à la demande du ministère de l'Environnement, l'ADEME a édité en février 1997, sur la base des expériences connues à cette époque, un guide méthodologique définissant une structure commune à la mise en œuvre des inventaires afin que ces derniers répondent aux objectifs souhaités par le Ministère (ADEME, 1997). Au fil des retours d'expérience qui ont suivi et de l'évolution des besoins exprimés par les comités de pilotages, le BRGM a rédigé régulièrement des rapports faisant état des écueils rencontrés et des solutions appliquées pour la réalisation des inventaires ; le dernier en date est de 2001 (Callier et al., Rapport BRGM/RP-50557-FR).

La méthodologie de réalisation des IHR recommandée à l'échelle nationale se décline, à ce jour, en 11 tâches lorsqu'elle est mise en œuvre de façon complète :

- cadrage de l'opération et préparation de l'inventaire dont préselection des cotes d'archives (tâches 1 et 2) ;
- dépouillement des dossiers d'archives, regroupement des fiches par sites et localisation des sites à 1/25 000^{ème} (tâches 3 et 4) ;
- saisie des données dans les fiches de sites sur BASIAS (tâche 5) et début du géo-référencement des sites (qui sera terminé en tâche 9) ;
- consultation des services déconcentrés de l'Etat et des communes (tâche 6) ;
- visite rapide sur le terrain d'un certain nombre de sites à lacunes d'informations (tâche 7) ;
- recherche des critères environnementaux pour les sites localisés (tâche 8) ;
- fin de la numérisation des nouvelles coordonnées (tâche 9) et fin de la saisie dans BASIAS (tâche 10) des informations obtenues au cours des tâches 6 à 9 ;
- présentation des résultats sous forme de tableaux et cartes synthétiques à petite échelle, et rédaction d'un rapport de synthèse (tâche 11).

En fonction des difficultés constatées en cours d'un inventaire, cette méthodologie classique peut être aménagée, en concertation avec le comité de pilotage, compte tenu du nombre réel de sites à recenser (non initialement pressentis), du budget disponible ou de délais courts imposés, sans pour autant hypothéquer la qualité des données récoltées et bancarisées.

¹¹ Circulaire du Ministre de l'Environnement du 3 décembre 1993 relative à la politique de réhabilitation et de traitement des sites et sols pollués (abrogée par la Circulaire du 8 février 2007 relative aux sites et sols pollués - Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués)

En raison des conditions particulières qui prévalent à la réalisation de cet inventaire en Rhône-Alpes, à savoir, le prérequis de disposer d'une base de données actualisée pour que l'opération de croisement BASIAS/ETS soit considérée fiable, et le délai contraint de cette opération, des concessions particulières ont été faites sur la méthodologie nationale initialement préconisée. C'est pour ces raisons que l'avenant à la convention n° SU 0006510, relatif à l'opération de « Rattrapage de l'IHR Rhône-Alpes », indique que la visite rapide des sites et la recherche des critères environnementaux sont exclues de ce programme.

A terme, l'aspect relatif à la diffusion des résultats de l'inventaire comporte une information des maires (par courrier préfectoral), puis la mise à disposition à tous publics sur Internet des données récoltées, accompagnée d'un préambule explicatif.

2.1. PREPARATION DE L'INVENTAIRE (COMITE DE PILOTAGE, CADRAGE ET PRESELECTION DES COTES D'ARCHIVES)

Le guide méthodologique de l'ADEME, recommande de mettre en place un Comité de Pilotage régional pour la gestion technique et financière de l'opération. C'est ce comité de pilotage qui définit le cadrage de l'étude et sa préparation en fonction des objectifs de son territoire tout en suivant au moins les préconisations nationales, qu'il peut compléter. Ce même comité de pilotage aménage, si besoin, le programme des tâches à réaliser pour atteindre ces objectifs qui portent autant sur la qualité des données à bancariser que sur les précautions à engager au moment de la communication/diffusion des données. Il est animé par le représentant de l'état en région (la DREAL).

2.1.1. Comité de Pilotage

Les membres du Comité de pilotage régional qui ont encadré la reprise de l'inventaire dans la Savoie (73) sont les suivants (par ordre alphabétique):

- les Archives Départementales de la Savoie,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de la Savoie,
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes (DREAL),
- le service des Installations Classées (ICPE) de la Préfecture de la Savoie,
- le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) représenté par sa Direction régionale en Rhône-Alpes.

2.1.2. Cadrage de l'inventaire en RHA

Il concerne les types d'activités à prendre en compte (cf. § (a) à (c)), des commentaires sur le caractère « en activité ou pas » des sites inventoriés (cf. § d) et sur leur taille (cf. § e), et enfin la période à couvrir (cf. § f).

a) Activités du Groupe SEI 1 et du Groupe SEI 2

La liste des activités à prendre en compte, *a minima*, a été établie par le Service de l'Environnement Industriel (SEI¹²) du ministère en charge de l'Environnement (cf. Annexe de la Circulaire ministérielle du 3 avril 1996¹³). Le passé historique industriel peut varier d'une région à l'autre et en fonction des sensibilités et expériences locales la liste des activités à prendre en compte peut être complétée par le comité de pilotage.

Sur la base de l'expérience des inspecteurs des Installations Classées, ces activités ont été réparties dans trois groupes d'activités selon leur potentialité de pollution. Ainsi, les activités listées dans le groupe 1 sont plus potentiellement polluantes que celles du groupe 2, lesquelles sont plus potentiellement polluantes que celles du groupe 3.

- **Les activités du groupe 1** sont les installations relatives aux :
 - décharges, ou dépôts, ou installation de recyclage, de récupération et d'élimination de déchets industriels (y compris les sites de récupération de métaux et matériaux divers de transformateurs notamment) ;
 - unités de production et/ou de stockage (associé ou non à l'activité de production) des industries de chimie et pétrochimie, de la transformation de la houille, gazéification et carbochimie, de la pharmacie et la parapharmacie, des phytosanitaires et pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole ;
 - dépôts d'hydrocarbures et stations services, la métallurgie et fonderie des métaux non ferreux, la sidérurgie primaire des métaux ferreux, du traitement de surface, les activités d'ennoblissement de textile, de tannerie, de traitement du bois, la cristallerie, la céramique, l'imprimerie et la papeterie.
- **Les activités du groupe 2** sont les centrales thermiques (fioul ou charbon), la sidérurgie secondaire des métaux ferreux, la transformation de l'acier, les industries mécaniques et ateliers d'entretien et de maintenance.
- **Les activités du groupe 3** sont par défaut, celles qui ne sont pas dans les deux groupes précédents.

Depuis 1947, l'INSEE répertorie et codifie, à des fins statistiques, les activités économiques (c'est-à-dire les activités socialement organisées en vue de la production de biens ou de services) pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Ainsi depuis cette époque, plusieurs nomenclatures réglementaires ou purement statistiques ont été créées en France. En 1992, la nomenclature des activités françaises (appelée nomenclature NAF) a été instaurée afin de codifier l'activité principale exercée (APE) dans l'entreprise ou l'association¹⁴. Depuis 2008, les codes ont été modifiés afin d'être en conformité avec la nomenclature

¹² Service de l'Environnement Industriel de la DGPR

¹³ Circulaire ministérielle du 3 avril 1996 relative à la réalisation des diagnostics et de l'évaluation simplifiée des risques sur les sites industriels en activité. Cette circulaire a été abrogée par la circulaire du 8 février 2007 relative aux sites et sols pollués - Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués, lors de la refonte des principes de gestion des SSP. Mais cette abrogation n'affecte cependant pas les critères retenus au moment du lancement des IHR ni pour l'actualisation des IHR ou les IHU qui reprennent les mêmes critères. Lors de ces reprises ou ces IHU, le comité de pilotage a toute autorité d'élargir l'inventaire à des activités qu'il juge utiles à inventorier.

¹⁴ Source : Michel Boeda, Les nomenclatures statistiques : pourquoi et comment ? Courrier des statistiques n° 125, novembre-décembre 2008, p.5-11.

européenne (NACE¹⁵). Pour la mise en œuvre de la base de données BASIAS qui conserve la mémoire des sites inventoriés, le BRGM a utilisé ce listing des activités (NAF/NACE) qui, avec ces codes homogènes pour tous les acteurs, permet de faciliter les recherches et d'élaborer des statistiques grâce aux requêtes.

Cette liste a été adaptée et complétée, pour les besoins de BASIAS, par des annotations relatives à des activités industrielles particulières ou à d'anciennes terminologies. De plus, chaque activité a été combinée avec son code SEI respectif (cf. Annexe 1). L'utilisation de cette liste permet de suivre le plus scrupuleusement possible les consignes nationales en matière d'IHR, à savoir : recenser les sites où ont été exercées des activités appartenant aux deux premiers groupes (1 et 2).

Le Comité de Pilotage de la Savoie a donc suivi ces préconisations nationales ainsi que celles relatives à certaines activités du groupe 3 intéressant l'ANDRA.

b) Activités du Groupe SEI 3 souhaitées par l'ANDRA

L'ANDRA a souligné l'utilité d'utiliser l'inventaire des sites industriels pour répertorier les activités associées au nucléaire et ayant pu produire des déchets relevant de ses missions. En effet, certaines pratiques industrielles sont liées à l'utilisation de sources radioactives ou de matériaux radiogéniques. C'est le cas, par exemple de la joaillerie ou de l'horlogerie (cas plutôt connus) mais également celui de l'embouteillage de boissons dont certaines machines utilisaient de petites sources radioactives pour le jaugeage des niveaux de remplissage. De plus, certaines formations géologiques peuvent également contenir naturellement des minéraux radiogéniques (zircons, monazites,...) et la connaissance des lieux d'extraction/utilisation est donc également recensée.

Ainsi, à la demande du ministère, ces activités intéressant l'ANDRA ont été rajoutées à la liste des activités à retenir dans le cadre d'un IHR même si elles étaient initialement considérées dans le groupe SEI 3. Le Comité de Pilotage du département de la Savoie a donc suivi ces consignes et les activités du groupe SEI 3 retenues dans cet inventaire sont :

- Extraction d'argiles et kaolin (code NAF : B08.12z) ;
- Industrie des eaux minérales et autres boissons embouteillées (code NAF : C11.07) ;
- Fabrication/préparation de produits abrasifs et minéraux non métalliques (Code : C23.9) ;
- Elaboration et transformation de matières nucléaires (Code C24.46Z) ;
- Utilisation/stockage de sources radioactives (solides, liquides ou gazeuses) (C24.47Z) ;
- Fabrication de joaillerie, bijouterie, monnaies métalliques (Code C32.1) ;
- Manufactures d'objets et bijoux fantaisies ou de brosse, horlogerie... (C32.99Z) ;
- Centrale nucléaire (Code NAF : D35.43Z).

c) Autres activités du groupe SEI 3 retenues

Certains départements avaient des requêtes particulières concernant le recensement d'activités classées en catégorie SEI 3 telles que les carrières et gravières car elles ont pu être utilisées comme décharges et donc poser des problèmes de pollution des sols et des eaux souterraines. Dans le cas où un département demande l'inventaire de ce type d'activités, il est donc conseillé,

¹⁵ Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

par souci d'homogénéisation, de répertorier cette activité dans les autres départements de la région concernée.

Ce fut le cas lors de la reprise de l'IHR en Rhône-Alpes et les cas particuliers ci-après ont donc été retenus dans le département de la Savoie:

- l'extraction de pierres ornementales (code NAF : B08.11Z) ;
- l'exploitation de gravières et sablières (code NAF : B08.12Z) ;
- les activités hospitalières (code NAF : Q86.1) ;
- les laboratoires d'analyses médicales (code NAF : Q86.90B).

d) Sites en activités ou pas

La Circulaire du 3 décembre 1993¹⁶, visait la mise en place d'inventaires dits « historiques » fondés sur l'examen d'archives, pour contribuer à localiser les sites potentiellement pollués par des activités aujourd'hui arrêtées, mais sans pour autant se limiter à ces seuls sites. En effet, il est impossible, au moment de la recherche des informations dans les archives départementales, de savoir si un site est toujours en activité ou non. De plus, répertorier un site encore en activité dans l'inventaire permet d'en conserver la mémoire dans BASIAS car le site deviendra, à terme, une friche et sera affecté à un nouvel usage.

Ainsi, les comités de pilotage des autres régions, comme celui de la Savoie relatif à cette étude, ont souhaité conserver tous les sites inventoriés lors de l'exploitation archivistique (quel que soit leur état d'activité constaté *a posteriori*), notamment aussi, parce que le financement des mises à jour est toujours difficile à mobiliser.

C'est pour ces raisons que la circulaire ministérielle n°99-315 du 26 avril 1999¹⁷ a précisé que le recensement conservé dans la base BASIAS concerne les sites industriels qu'ils soient ou non encore en activité à ce jour.

e) Restrictions particulières : Taille des sites et volume des DLI

Compte tenu que l'expérience montre que ce ne sont pas forcément les gros sites qui polluent le plus et qu'un petit site mal géré peut engendrer une pollution importante, l'ADEME a préconisé dans son guide méthodologique de ne pas imposer de taille minimale aux sites industriels répertoriés lors de l'IHR. Cependant, après analyse des résultats des inventaires sur les premiers départements couverts, le constat a été fait que le nombre de certaines activités était exponentiel lorsqu'on n'appliquait pas un critère de taille limite aux sites concernés, et que cela générerait des coûts rédhibitoires pour mener à bien l'inventaire. Ces activités concernent les garages ou ateliers d'entretien et les stockages d'hydrocarbures (DLI).

- **Taille des sites à inventorier** : Dans certains IHR, les comités de pilotage (sur proposition des DRIRE/DREAL) ont souhaité limiter la taille des ateliers/garages en ne retenant que ceux ayant une superficie supérieure ou égale à 400m². Il faut cependant souligner qu'au cours de son histoire, un atelier/garage peut avoir également accueilli d'autres activités (telles qu'une forge ou une station essence) qui sont, quant à elles, à retenir quelles que soient leur superficie. Par ailleurs, il est rare, dans les dossiers des archives, de voir mentionnée la superficie du site. Ainsi la

¹⁶ Circulaire du 3 décembre 1993 relative à la politique de réhabilitation et de traitement des sites et sols pollués (abrogée par la Circulaire du 8 février 2007)

¹⁷ Circulaire ministérielle du 26 avril 1999 N° 99-315 adressée aux Préfets

superficie des sites n'est pas un critère pris en considération dans cet inventaire sur le département de la Savoie, seul le critère « activités » est pris en compte.

- **Volume des DLI à prendre en compte** : Deux types de dépôt de liquides inflammables (DLI) sont distingués, ceux associés à un four ou une chaudière et ceux associés à une desserte de carburant. En effet, toute cuve installée, pour faire fonctionner un four chez un boulanger ou une chaudière dans un commerce, étaient déclarée en Préfecture ce qui représente un nombre important de dossiers. Or ce type de DLI, sans transvasement, concerne généralement des réservoirs de petites tailles et directement connectés à un appareil, sans risque majeur de fuite ou déversement accidentel. Dans ces cas, ont été recensés les DLI d'une capacité supérieure ou égale à 10m³. Pour les cas de desserte de carburant (stations-services par exemple), et autres activités où les hydrocarbures sont journellement transvasés, l'expérience a montré que la pérennité des égouttures au quotidien génère des pollutions dans les sols. Dans ces cas, les sites sont systématiquement répertoriés quel que soit le volume de stockage concerné.

f) Période historique concernée par l'inventaire

Les préconisations nationales sont de répertorier les activités depuis l'actuel et en remontant le plus loin dans le temps jusqu'au début de l'industrialisation. Selon les départements la quantité d'information à dépouiller et de travail à réaliser est donc variable en fonction des territoires et des aléas de l'histoire les concernant. Ainsi, selon le budget alloué et le calendrier à respecter les comités de pilotage définissent la période historique à couvrir par l'inventaire, laquelle période est généralement homogène pour tous les départements d'une même région, sauf en cas de dégradation locale d'archives (bombardement, incendie, ...).

Les plus anciennes lois françaises relatives aux activités industrielles remontent au décret impérial du 15 octobre 1810¹⁸, suivi de la loi du 19 décembre 1917¹⁹, considérées comme les ancêtres du système actuel des installations classées et qui s'appliquaient aux « établissements dangereux, insalubres et incommodes ». Ainsi, les actes administratifs les plus anciens susceptibles d'être exploités dans le cadre de l'inventaire remontent au début du XIX^{ème} siècle. **Dans le cas particulier de la Savoie et de la Haute-Savoie, les actes les plus anciens ne sont pas antérieurs à 1860, date du rattachement de ces départements à la France.**

En ce qui concerne le rattrapage de l'Inventaire Historique Régional de Rhône-Alpes, et comme indiqué dans l'avenant à la convention n° SU0006510, la période couverte devait aller « jusqu'aux années 2010 », les comités de pilotage fixant la date exacte de fin.

Dans les faits, les premières phases de présélection des cotes d'archives et de dépouillement des dossiers menées au cours des deux premières années 2010/2011 ont montré un nombre pressenti de sites (environ 57 000) bien supérieur à celui initialement envisagé (environ 18 400) pour l'ensemble des sept départements concernés de cette région.

Devant ce constat et afin de ne pas trop retarder la mise en œuvre de l'opération de croisement avec les établissements sensibles qui dépend d'un inventaire actualisé, le choix a été fait, par le

¹⁸ Décret impérial du 15 octobre 1810 relatif au Manufactures et Ateliers qui répandent une odeur insalubre et incommode

¹⁹ Loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes

MEDDE, de limiter l'inventaire aux dossiers relatifs aux actes administratifs réalisés jusqu'en 1977.

En effet, la loi de 1976²⁰ relative aux ICPE, complétée de son décret d'application du 21 septembre 1977, a imposé la mise en place d'une analyse de l'état initial du site et de son environnement pour toute demande d'autorisation de mise en service d'une installation industrielle. Il a été considéré que depuis 1977, tous les sites industriels sont recensés au sein des différents services en charge des ICPE (anciennes DRIRE, actuelles DREAL, DDCSPP, etc...).

L'inventaire ayant pour finalité de « garder la mémoire » des sites industriels, la priorité a été donnée à la recherche des anciennes données, conservées au sein des archives départementales mais dispersées dans les dossiers rangés par ordre thématique (santé publique) ou chronologique selon les périodes de versements.

NB : Pour des raisons pratiques (notamment dans l'éventualité d'une poursuite de l'inventaire) toutes les cotes présentant des dossiers de 1977 ont été dépouillées dans leur intégralité (certains dossiers présents dans ces cotes pouvaient être postérieurs à 1977). Les informations ainsi acquises ont été conservées dans BASIAS. Il en résulte que certains des sites recensés ont débuté leur activité après 1977 ou présentent des historiques incluant des activités postérieures à 1977.

2.1.3. Sources archivistiques et présélection des cotes d'archives en Savoie

Le travail de présélection des cotes d'archives à consulter pour le département de la Savoie a été réalisé par les différents services en charge du traitement des actes administratifs relatifs aux installations classées (Préfecture, DDCSPP, DREAL) ainsi que par le service en charge de la conservation de ces actes (Archives Départementales).

Les dossiers exploités relatifs aux actes administratifs réalisés jusqu'en 1977 pour le département de la Savoie concernent uniquement les Archives Départementales.

La liste des cotes d'archives consultées est présentée en Annexe 2.

2.2. REALISATION DE L'INVENTAIRE

Le Ministère de l'Environnement a chargé le BRGM RHA de la réalisation de l'inventaire, dans le cadre de sa mission d'aide aux politiques publiques. Les services membres du Comité de Pilotage (Archives Départementales, DREAL, DDCSPP et Préfecture) ont mis tout en œuvre pour permettre aux agents BRGM de mener à bien leur mission (sélection des dossiers, logistique d'accueil...).

²⁰ Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour l'Environnement

2.2.1. Dépouillement des archives

L'étape du dépouillement des dossiers d'archives est une partie importante et la plus chronophage du projet. Cette étape requiert une grande rigueur car la qualité de l'IHR résulte directement de l'exhaustivité des informations recueillies.

Cette phase de prise de données est un travail minutieux qui nécessite la mise en place d'un protocole précis permettant de ne pas altérer la qualité des informations recueillies. L'IHR a pour but de relever et inventorier les différents sites ayant accueillis une activité industrielle mais son but est également de localiser ces sites, dans un Système d'Information Géographique (SIG), afin que les informations récoltées puissent être pleinement exploitées.

La phase de dépouillement, qui précède directement la phase de localisation, doit donc s'articuler autour de 3 étapes primordiales (qui sont explicitées ci-dessous) et qui peuvent être résumées comme suit :

- Définir si le dossier étudié relève du cadrage de l'inventaire ;
- Relever les informations indispensables à l'inventaire et à la localisation ;
- Ranger de façon logique les informations trouvées pour faciliter le travail de localisation, et pour retrouver les informations relatives au site, en fonction des besoins.

a) Sélection du dossier à dépouiller

Dans les Archives Départementales, les dossiers sont rangés au sein de boîtes ou de liasses référencées par une cote d'archives et contenant un nombre de dossiers variables. La pré-sélection des cotes d'archives à dépouiller a permis de définir les liasses ou boîtes à consulter mais il n'existe pas de listing concernant le nombre de dossiers contenus dans une liasse et encore moins le type d'informations contenu dans chacun des dossiers qui la constitue. Le nombre de dossiers exploités n'est connu qu'à l'issue du dépouillement.

La personne en charge de dépouiller les dossiers d'une liasse présélectionnée doit donc consulter chacun des dossiers qu'elle contient afin de définir si le dossier concerne une activité qui relève, ou pas, des critères du cadrage de l'IHR. Cette personne doit donc définir si elle doit retranscrire ou non les informations dudit dossier, dans une fiche de dépouillement.

Les dossiers présents aux archives, issus des Préfectures²¹, présentent, pour la plupart, plusieurs annotations sur leur couverture avec le nom de l'exploitant et le type d'activité concerné. Cependant, dans le cas où cette activité indiquée ne relève pas du cadrage, une consultation rapide du dossier est tout de même nécessaire afin d'identifier s'il doit être effectivement exclu de l'inventaire ou pas.

En effet, il convient de rappeler le mode de fonctionnement des Services en charge de la gestion administrative des dossiers, et par là même les conditions qui ont amenés à la création du dossier consulté pour expliquer cette précaution nécessaire.

Le service en charge de la gestion administrative crée un dossier, au nom d'un exploitant ou d'une société qui exploite un site industriel pour diverses raisons. Le plus souvent, un dossier est créé lors de la déclaration de l'ouverture d'un site et toute la correspondance et les

²¹ Pour les dossiers plus récents, encore présents dans les locaux de la Préfecture, de la DREAL, le classement est effectué par commune et par exploitant. La logique de sélection des dossiers par rapport au cadrage est la même.

documents administratifs liés à ce site sont censés y être rangés. Ce dossier peut également être créé suite à la plainte d'un riverain ou tout simplement la découverte par les services concernés d'un site exploité sans déclaration préalable. Quoi qu'il en soit, les documents liés à ce site devraient, au fur et à mesure des démarches, être consignés dans le dossier initialement ouvert.

Cependant dans la réalité des faits, un dossier peut se retrouver archivé par le service en charge de la gestion administrative au bout d'un certain temps et lors d'une nouvelle démarche par l'exploitant (à un instant « t+1 ») un nouveau dossier sera alors créé avec éventuellement un historique des actions passées mais ce n'est pas toujours le cas. La couverture de ce nouveau dossier ne donnera pas forcément la nature de l'activité principale du site (car déjà déclarée à l'instant « t » antérieur) mais celle de la nouvelle activité déclarée au moment « t+1 ». Ce n'est donc qu'à la lecture de ce nouveau dossier que les informations sur l'activité initiale pourront être retrouvées. L'activité mentionnée en tête d'un dossier ne suffit donc pas à exclure sa consultation vis-à-vis du cadrage. Tout dossier doit être consulté une première fois, même rapidement pour voir s'il ne fait pas référence à d'autres activités relevant, elles, du cadrage²². Cette rigueur est indispensable pour l'obtention d'un inventaire le plus exhaustif possible (pour la période retenue et les choix du comité de pilotage en matière de cadrage).

Il faut effectivement souligner que, outre les lacunes inhérentes au cadrage, un IHR ne peut être considéré comme exhaustif car la source de ses données peut être elle-même lacunaire :

- non portée à connaissance de certaines activités de la part de certains exploitants (non-conformité par rapport à la réglementation);
- activités ne faisant pas l'objet d'une obligation de déclaration lors de leurs mises en place (conformité par rapport à la réglementation à l'époque de l'activité) ;
- disparition de dossiers.

Concernant ce dernier point, il convient de se rappeler que les informations viennent pour l'essentiel de dossiers versés aux Archives Départementales depuis le début du XIX^{ème} siècle et il y a pu y avoir une perte de données (pertes de dossiers, incendies, dossiers mal référencés...). De plus ces dossiers sont initialement issus des services en charge de la gestion administrative des installations qui les ont eux-mêmes archivés temporairement dans leurs locaux avant de les verser aux archives départementales.

L'inventaire se doit donc de structurer les informations disponibles qui ont pu être conservées jusqu'à aujourd'hui. La personne en charge du dépouillement doit donc travailler sur un dossier en recueillant toutes les informations présentées sans se soucier de l'existence potentielle d'un dossier antérieur avec des informations qui pourraient être redondantes. En agissant de la sorte il peut combler une partie des éventuelles lacunes liées à l'histoire particulière de la source de données.

b) Création d'une fiche de dépouillement

La fiche de dépouillement est une fiche papier que la personne en charge du dépouillement doit remplir afin d'y relever toutes les informations relatives au site retenu, dans la mesure de ce que contient le dossier dépouillé. Afin d'éviter les oublis et pour simplifier la phase de retranscription des informations dans la base de données, une fiche type (voir modèle commenté en Annexe 3) a été créée en se fondant sur les champs qui composent la base de données

²² En moyenne, 2 dossiers sur 3 consultés relevaient du cadrage.

BASIAS. Ces champs sont à remplir dès que l'information demandée est présente dans le dossier (un champ non rempli indique que l'information n'était pas mentionnée dans le dossier).

Deux champs de la fiche de dépouillement doivent être systématiquement alimentés, il s'agit :

- du nom de la commune concernée par le site ;
- de la source dont sont extraites les informations, à savoir la référence du dossier (cote d'archives des différents services), car elle assure la traçabilité de l'information retranscrite dans l'inventaire et elle rappelle en cela que les IHR sont des outils factuels. Les informations relevées dans la fiche de dépouillement sont celles issues d'un dossier d'archives et non pas issues d'une interprétation. La fiche de dépouillement contient d'ailleurs des champs permettant au dépouilleur de mettre des commentaires personnels sur la fiabilité des informations qu'il a rencontrées (ou leur lacune) dans le dossier.

L'Illustration 1 montre un schéma simplifié des informations demandées dans une fiche de dépouillement. La fiche peut être subdivisée en 4 parties, chacune concernant des informations spécifiques liées au site industriel relevé.

La première partie concerne les informations principales définissant le site, à savoir son activité principale, le nom du ou des exploitants (qu'ils soient simultanés ou successifs, ils doivent tous être mentionnés).

La seconde partie concerne les informations qui vont permettre de définir la localisation à savoir l'adresse précise du site (si elle est mentionnée), les autres indications potentiellement utiles (quartier, proximité de tel ou tel élément « structurant » comme les églises, mairies, autres sites industriels...) et surtout les plans du site disponibles dans le dossier.

La troisième partie concerne les informations relatives à la propriété du site (dont les informations cadastrales qui peuvent éventuellement aider à la localisation).

Et enfin la dernière partie, la plus importante, concerne l'historique des activités et produits utilisés/générés (avec des indications de volume quand elles existent) sur le site. Les éventuels incidents (déversement, explosion, incendie..) sont également relevés.

L'inventaire étant réputé « Historique », chacun des événements de la vie du site, y compris les plans consultés, doivent être datés (si possible).

Fiche de dépouillement

- **Source** = Cote d'archive du dossier dépouillé
 - **Commune** = Nom de la commune où se situe le site

Carte d'identité du site

- Activité principale
- Nom du (ou des) exploitant(s)
- Adresse du siège

Position du site

- Adresse du site
- Type de plans rencontrés et reproduits (photocopie ou photo)

Propriété du site

- Nom du ou des propriétaires
- Informations cadastrales

Activités du site

- Date de début d'activité connue sur le site et sa source (document administratif ou autre type de documents)
- Date de fin d'activité dans le cas d'une cessation et sa source
- Historique des activités sur le site : cette partie se présente sous la forme d'un tableau devant contenir toutes les activités mentionnées dans le dossier (sans prendre en compte le cadrage) avec tous les détails concernant les produits (s'il y en a) et surtout les dates relatives à ces informations (rappelons qu'un dossier daté de t+2 peut faire un récapitulatif de ce qu'il se passait sur le site à t+1 et t, toutes ces informations sont indispensables à l'inventaire et doivent donc absolument être relevées).

Etat actuel du site

→ Partie non traitée ici (pas dans le cahier des charges du rattrapage de l'IHR RHA)

Illustration 1 - Schéma d'une fiche de dépouillement et des informations à relever

c) Regroupement des fiches par site

Certains dossiers d'archives peuvent contenir à eux seuls toutes les informations relatives à l'historique d'un site (succession d'exploitants sur le site et/ou actes relatifs à la mise en place de nouvelles activités supplémentaires au cours du temps...). Cependant, ce cas est rare.

En effet, entre la création à la Préfecture (ou autre service en charge de la gestion administrative) d'un premier dossier relatif à un site, au nom d'un exploitant, et celui d'une nouvelle démarche le concernant, le dossier initial a pu déjà être archivé. La Préfecture aura alors créé un nouveau dossier avec en-tête le nom de l'activité concernée par les nouvelles démarches (qui peut être une activité différente de l'activité principale). Cette information constitue donc une pièce de l'historique du site initial mais se trouve dans un dossier totalement différent.

A cette « dispersion » chronologique des dossiers pour une même installation, s'ajoute la même « dispersion » des dossiers suivant chaque changement d'exploitant et d'activités menées sur ce même site. Ces différents dossiers, conservés dans différentes liasses des archives, donneront donc lieu à différentes fiches de dépouillement, chacune avec des informations complémentaires, mais concernant un seul et même site (au point de vue spatial). La reconstitution de l'historique du site doit donc passer par une phase dite de regroupement des fiches de dépouillement concernées.

Ceci implique donc qu'au cours de l'inventaire les informations relatives à un site, mais présentes dans différentes fiches de dépouillement, soient regroupées. Cette phase de regroupement est réalisée en se basant sur l'information disponible à ce stade : l'adresse du site.

Ainsi, après le dépouillement (ou plutôt au fur et à mesure, vu la quantité de données impliquées) les fiches de dépouillement manuscrites sont rangées par commune et par adresse. Cette première agrégation des informations contribue à faciliter la reconstitution de l'historique du site ; elle permettra aussi de gagner du temps lors de la réalisation de la phase suivante de l'inventaire, la localisation des sites.

2.2.2. Localisation des sites

La finalité de l'IHR est aussi de positionner les sites recensés. En effet, toutes les informations recueillies lors de l'exploitation des dossiers d'archives pour un site peuvent pleinement être exploitées seulement si ce site est localisé. La tâche de localisation des sites recensés est donc déterminante.

a) Comment localiser

Cette étape de localisation se fait aujourd'hui à l'aide d'un outil majeur en géographie, le Système d'Information Géographique (SIG). En effet, cet outil permet de visualiser des données géographiques digitalisées telles que des cartes IGN®, du parcellaire cadastral, etc...

Compte tenu de la couverture nationale envisagée, donc sur un vaste territoire, la méthodologie nationale des IHR a retenu la localisation des sites industriels par leur représentation sous la forme d'un point, au centre du site, sur une carte IGN à 1/25.000^{ème}. L'étape de localisation consiste donc à utiliser le SIG afin d'y localiser chaque site de l'inventaire et d'en relever les coordonnées en X et Y (dans les systèmes de projections Lambert 2 Etendu et Lambert 93).

Dans le cadre de l'IHR Rhône-Alpes, les localisations ont donc été effectuées sous SIG à partir de la couverture « Scan 25 », c'est-à-dire de la carte IGN à 1/25.000^{ème} numérisée et géo-référencée.

D'autres couches de données sous SIG ont également été utilisées afin d'aider le travail de localisation : une couche du parcellaire actuel et une couche du bâti actuel, toutes deux de l'IGN[©], et une couche «TéléAtlas[©]» permettant de visualiser les noms des rues. Par ailleurs, d'autres outils ont été utilisés tels que Google[©] StreetView[©] (pour visualiser les façades des bâtiments), le site Internet du service de consultation du plan cadastral²³ (pour les recherches par adresse) ou encore le site Geoportail²⁴ pour sa mise à disposition de photos aériennes pouvant aller jusqu'aux années 1920 environ.

Tous ces outils contribuent à localiser un site industriel recensé dans l'inventaire à partir des informations apportées par le dossier d'archives et retranscrites sur la fiche de dépouillement. La personne en charge du dépouillement a relevé toutes les informations rencontrées relatives à la position du site dans la commune (que ce soit son adresse ou ses références cadastrales) mais elle a surtout reproduit tous les plans rencontrés (photocopiés ou pris en photos).

Généralement les démarches administratives en Préfecture relatives à un site industriel nécessitent l'annexion de plans au dossier. Cependant cette consigne n'a pas toujours été suivie par les exploitants et certains dossiers d'archives ne contiennent pas ou plus de plan. De plus, quand le dossier présente des plans, leurs échelles peuvent varier, allant du plan de masse à 1/50^{ème} (montrant tous les détails du site concerné) à une carte d'état-major à 1/80.000^{ème} (avec la représentation du site sous la forme d'un signe ressemblant le plus souvent à une tache d'encre...).

La phase de localisation des sites dépend donc entièrement de la qualité des données fournies par le dossier dépouillé et, selon les données disponibles, la qualité de la localisation peut présenter une certaine variabilité qu'il a été tenté d'appréhender.

b) Qualité de la localisation

Comme expliqué précédemment, la localisation se fait sur la base des informations relevées dans le dossier d'archives. Ces informations varient d'un dossier à l'autre et impactent directement l'exercice de localisation qui peut devenir plus ou moins difficile, voire impossible.

Les éléments issus des dossiers d'archives utilisés pour la localisation d'un site sont : le(s) plan(s), l'adresse du site et/ou les références cadastrales (en tenant compte de la date du cadastre concerné).

Des éléments non issus du dossier peuvent aussi aider à la localisation précise d'un site, par exemple : un parcellaire datant de l'époque du dossier, la visualisation avec StreetView de l'enseigne du site encore visible sur le bâtiment, l'utilisation d'anciennes cartes postales représentant le site et permettant de retrouver le bâtiment qui existe toujours, les photos aériennes, etc...

L'utilisation de ces données a ainsi permis de localiser le site et il en est fait état pour donner une bonne mesure de la fiabilité de la localisation des sites concernés.

²³ <http://www.cadastre.gouv.fr>

²⁴ <http://www.geoportail.gouv.fr>

Ainsi, dans le cadre de l'IHR Rhône-Alpes, il a été décidé de donner systématiquement un commentaire à la localisation d'un site, qu'elle ait abouti ou non. Par souci de clarté, un code a été mis en place avec 2 objectifs distincts :

- Informer de la réussite ou non de l'exercice de localisation sur le site concerné,
- Donner une idée de la fiabilité de la localisation aux vues de la qualité des données utilisées.

Les différents codes, présentés ci-dessous, sont souvent accompagnés d'une petite phrase permettant de préciser certains points relatifs au travail de localisation effectué.

- **NL : Site Non-Localisable**

Dans certains cas, le site n'a pas pu être localisé lors de l'inventaire et le commentaire de localisation est alors NL pour « Non-Localisable ». Le commentaire n'est pas « non-localisé » mais bien « non-localisable » car il sous-entend que l'exercice de localisation a bien été effectué sur ce site mais qu'il est n'est pas localisable à partir des éléments disponibles (c'est-à-dire issus du dossier).

Ce commentaire de localisation est parfois accompagné d'une petite phrase explicative indiquant les raisons de l'échec de la localisation. Par exemple, si le dossier présentait un plan, il peut être précisé la raison pour laquelle le plan n'a pas pu aider à la localisation : plan trop imprécis, plan illisible car en trop mauvais état, etc....

Dans d'autres cas, l'existence d'une adresse précise peut laisser penser qu'un site peut être facilement localisé mais, si dans les faits ce n'est pas le cas, le commentaire précisera pourquoi le site est non-localisable malgré l'existence de cette adresse. Le commentaire indiquera par exemple : car l'adresse n'existe plus, ou car la numérotation de la rue a changé depuis 1940, etc....

Enfin, dans certains cas (notamment dans les très vieux dossiers d'archives où la simple mention de la commune servait d'adresse) la localisation n'a pas pu être effectuée car le dossier ne contenait aucun élément pour y aider. Ces sites ont donc comme commentaires : NL, car pas d'adresse ni de plan.

- **DP (D'après Plan), DPA (D'après Adresse et Plan), DA (D'après Adresse)**

Dans le cas des sites qui ont pu être localisés il a fallu donner une mesure à la qualité de la localisation car selon les données fournies, un taux d'erreur plus ou moins important existe.

Pour faire simple, la meilleure localisation possible est une localisation effectuée sur la base d'un plan de bonne qualité fourni par le dossier (**DP**). Dans certains cas, l'adresse fournie dans le dossier reste la même que l'adresse actuelle (et confirme donc la localisation) ou a été utile, conjointement avec le plan, pour localiser le site (**DPA**).

Ces deux commentaires de localisation impliquent donc une localisation plutôt fiable (toujours dans la mesure de la fiabilité des informations du dossier d'archives). Comme pour le cas précédent, ce commentaire peut être accompagné d'une phrase indiquant l'utilisation éventuelle d'autres outils non fournis par le dossier.

Ces outils peuvent :

- avoir été utilisés pour aider à la localisation : (Commentaire = et à l'aide de StreetView/et à l'aide du parcellaire de 1948, etc...)
- avoir permis d'attester de l'exactitude de la localisation : (Commentaire = et conforté par StreetView, le site existe toujours / et conforté par StreetView, le bâtiment présente toujours l'enseigne de l'ancienne Société, etc...)

A chaque localisation en DP et DPA, l'adresse actuelle du site est recherchée sur le site Internet du service de consultation du plan cadastral²⁵ et reportée sur la fiche de dépouillement. Cette adresse, qui est l'adresse actuelle du site (actuel = à la date de l'inventaire) est celle qui sera utilisée pour ranger les fiches de dépouillement après l'exercice de localisation.

Le dernier cas de localisation est celui de la localisation sur la base de l'adresse (**DA**). Cette localisation s'appuie sur une adresse précise (avec nom de rue et numéro dans la rue) issue du dossier. Cette adresse est donc une adresse donnée par un dossier d'archives qui peut être plus ou moins ancien. Il est donc possible qu'au cours du temps la numérotation de la rue concernée ait légèrement (voire totalement) évoluée. Cette localisation est donc une localisation faite « faute de mieux » et à considérer avec précaution. Cette localisation d'après l'adresse s'appuie donc sur l'hypothèse suivante : adresse du dossier = adresse actuelle.

Dans certains rares cas, la localisation sur la base de l'adresse a pu être confortée après avoir retrouvé le site en consultant StreetView. Dans ce cas, il est alors indiqué : DA confortée à l'aide de StreetView et le degré de fiabilité de la localisation est équivalent aux sites localisés d'après plan.

c) Cas des regroupements

Comme expliqué à la fin du chapitre 2.2.1, une 1^{ère} étape de regroupement des fiches a été réalisée avant la localisation, sur la base de l'adresse des sites. Or, comme il vient d'être démontré, la localisation à l'adresse étant la moins certaine des localisations, les plans (s'ils existent) sont toujours utilisés en priorité.

Toutes les fiches regroupées préalablement sont donc examinées lors de la localisation. Les plans et autres informations qu'elles contiennent doivent être comparés afin de confirmer (ou d'infirmer) le regroupement sur la base d'éléments plus fiables. En cas de confirmation, les fiches sont considérées comme formant un seul et même site et dans le cas contraire, elles sont dégroupées et localisées séparément.

Réciproquement, puisque l'adresse a pu évoluer avec le temps, des fiches de dépouillement relatives au même site peuvent ne pas avoir été regroupées lors de la première étape de regroupement ; dans ce cas, elles le sont au cours de l'exercice de localisation.

Au moment de la localisation sous SIG, chaque site industriel est représenté par un point sur la couche « Scan 25 » et les coordonnées X et Y de ce point (en Lambert 2 Etendu et en Lambert 93) sont retranscrites sur la fiche de dépouillement afin que l'information reste jointe aux autres (en attendant d'être toutes saisies dans la base de données).

²⁵ <http://www.cadastre.gouv.fr>

2.2.3. Saisie des sites

Une fois les fiches de dépouillement définitivement regroupées, il est alors possible de saisir toutes les informations répertoriées dans ces fiches dans une base de données afin d'être pérennisées et de permettre d'éventuelles requêtes.

a) *La base de données BASIAS*

Les directions régionales du BRGM se sont engagées à conserver toutes les données papier des inventaires dans leurs locaux mais une phase de saisie de ces informations dans une base de données informatique est obligatoire pour en faciliter la consultation et la diffusion. L'utilisation d'une base de données informatique permet surtout d'y faire des prospections plus ou moins précises, selon les besoins. En effet cet outil permet, à partir d'un inventaire contenant une quantité importante d'éléments, de faire des recherches thématiques (par requêtes).

Le BRGM a donc créé une base de données, appelée BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) sous le logiciel Access[®] 2003 et dans laquelle les différentes informations relatives à un site sont saisies. Ainsi, chaque site recensé dans cette base (communément appelé Site Basias) se voit attribuer un identifiant unique, appelé Indice Basias, et toutes les informations le concernant sont instruites dans les différents onglets formant sa fiche descriptive.

Le numéro d'identification d'un site Basias est composé des 3 premières lettres de la région à laquelle il appartient, du numéro de son département et de son numéro d'entrée dans la base de données (sur la base d'un nombre à cinq chiffres).

Ainsi, par exemple, le site Basias n° 00142 du département de la Savoie (73), de la région Rhône-Alpes (RHA) aura pour identifiant : RHA-I-73 00142 (la lettre I vaut pour le mot industriel)²⁶.

Cet identifiant sera reporté sur chacune des fiches de dépouillement (cf. 2.2.1.b) relatives au site Basias concerné afin de ne pas perdre l'information et de pouvoir faire le lien entre la base de données informatique et les informations papier archivées (fiches, plans, ...) dans les Directions régionales du BRGM.

NB : Les identifiants des 45 sites de l'inventaire BASIAS préexistant (1998) ont été maintenus pour ne pas dérouter les internautes qui s'y référaient avant l'actualisation. Les fiches concernant ces 45 sites ont pu être enrichies ou modifiées avec les informations complémentaires acquises au cours de la mise à jour.

b) *La saisie des informations*

La base de données est structurée de façon à pouvoir consulter toutes les informations relatives à un site ayant accueillis une ancienne activité industrielle potentiellement polluante. C'est pour cette raison que le BRGM utilise des fiches de dépouillement avec un modèle défini sur la structure des champs de la base de données.

²⁶ Notons que pour des raisons techniques, l'identifiant du site Basias RHA-I-73 00142 apparaîtra sur le site internet sous la forme simplifiée suivante RHA7300142.

La saisie a été réalisée en suivant les consignes de la notice de l'application informatique BASIAS V2.0, 2001 (Gérard J.P., Callier L., rapport BRGM/RP-51148-FR), adaptées à la version plus récente de la base (version V4.9).

Il s'agit toutefois de souligner le fait que la saisie des sites dans BASIAS est la dernière étape de l'inventaire et que les personnes en charge de cette saisie doivent être capable d'identifier toute incohérence ou information lacunaire.

Ainsi, une attention particulière a été portée à la formation des personnes en charge de la saisie. En effet, dans l'idéal les personnes en charge des inventaires (au sens strict) et des exercices de localisation devraient être responsables de la saisie car elles ont les compétences nécessaires à cette phase de dernière vérification. Néanmoins, aux vues du nombre de sites recensés en région Rhône-Alpes, et du calendrier imposé, des secrétaires de saisie ont aussi été engagées. Ces personnes, installées au sein des locaux du BRGM RHA, ont eu une formation appropriée relative au projet et au type d'erreurs à repérer (et à faire remonter) lors de la saisie.

c) Saisie simple et saisie des regroupements

Dans le cas le plus simple, un site recensé est composé d'une fiche de dépouillement et la personne en charge de cette saisie (dite saisie simple) doit juste reprendre les informations telles que renseignées sans avoir d'historique à reconstituer. Certains champs tels que ceux des plans ou des activités demandent la référence de l'information qui n'est autre que la cote d'archives du dossier concernant ce site.

Dans le cas de la saisie d'un site composé de plusieurs fiches de dépouillements (dite Saisie des regroupements), la personne en charge de la saisie doit faire attention de bien attribuer à chaque information saisie, la ou les référence (s) (la ou les cotes d'archives) dont elle est issue. Il est également souvent nécessaire d'instruire « la synthèse historique » sous la forme d'éléments rédigés afin de faciliter la compréhension de l'historique du site pour l'utilisateur final.

A l'issue de cette étape de saisie, toutes les données issues du travail bibliographique de consultation des archives sont rassemblées. L'informatisation de ces données permet l'élaboration de statistiques et la sortie de tableaux récapitulatifs qui peuvent servir notamment pour la consultation des mairies.

2.2.4. Consultation des services déconcentrés de l'Etat

Les services déconcentrés de l'Etat habituellement retenus, n'ont pas été directement consultés lors de la réactualisation de l'IHR RHA. Cependant, la base BASOL²⁷, relative aux sites et sols pollués ou susceptibles de l'être, appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif (base de données du MEDDE, gérée par la DREAL RHA), a été consultée. Les correspondances entre les sites BASIAS recensés et les sites BASOL existants a été établies et intégrées dans la base BASIAS sous la forme de renvoi vers le site BASOL concerné (avec la formule « Voir également la fiche BASOL » inscrite dans le champ commentaire de l'onglet

²⁷ <http://basol.ecologie.gouv.fr>, version de janvier 2014

Activité et surtout le numéro de la fiche BASOL concernée, saisie dans l'onglet Identification dans le champ Autre(s) identification (s))²⁸.

2.2.5. Consultation des mairies

Cette étape de la réalisation d'un IHR vise d'une part à impliquer les maires dans l'instruction des informations sur ces sites afin de fiabiliser les données avec les connaissances qu'ils ont de leur territoire, notamment sur l'état d'occupation actuel des sites, et d'autre part de les informer, de fait, de l'actualisation de l'inventaire en cours.

Pour mener cette enquête auprès des mairies, un courrier est envoyé à toutes les communes recensant un ou plusieurs sites. Ce courrier se présente sous la forme :

- d'une lettre explicitant la démarche, signée par Monsieur le Préfet de Région,
- d'un tableau listant l'ensemble des sites de la commune concernée et leurs principales caractéristiques,
- d'une liste des activités relevant du cadrage de l'inventaire afin que les services des mairies puissent signaler l'existence de sites non encore inventoriés à l'issue de la méthodologie décrite précédemment,
- d'une ou plusieurs cartes (selon la densité de sites et la taille de la commune), en général à l'échelle du 1/10.000^{ème}, présentant les sites localisés et permettant aux services des mairies de mettre à profit la connaissance de leur territoire pour localiser les sites jusqu'ici non localisables ou non connus.
- un questionnaire relatif à l'état d'occupation actuel des sites identifiés.

Les modifications et compléments apportés par les mairies sont ensuite intégrés dans la base de données BASIAS.

NB : A la date de la réalisation de ce rapport, la consultation des mairies n'a pas encore été enclenchée, pour des raisons de priorités d'actions de l'administration. Elle sera effectuée en 2016.

²⁸ Sur les 127 sites BASOL recensés pour le département de la Savoie, 59 d'entre eux sont identifiés dans BASIAS. Si tous les sites BASOL ne sont pas d'anciens sites BASIAS, c'est essentiellement en raison de la période couverte par l'inventaire des sites industriels qui s'arrête à 1977.

3. Présentation générale des données de l'inventaire

3.1. APPORT DU RATTRAPAGE DE L'IHR

Comme expliqué en introduction, la région Rhône-Alpes a été la première à mettre en place un Inventaire Historique Régional sur son territoire, entre 1994 et 1998 (Moulin M., Ducharne-Mabille E, 1999, BRGM/RR-40489-FR), en suivant une méthodologie alors non-aboutie et donnant lieu à un nombre très restreint de sites en raison de critères très restrictifs.

Dans le cas de la Savoie, **l'inventaire est donc passé de 45 sites BASIAS recensés²⁹ en 1998 à 2 367 sites BASIAS recensés en 2015.**

La phase de rattrapage a donc permis de rajouter 2 322 sites à l'inventaire portant ainsi le nombre de sites à près de 53 fois celui du recensement initial.

3.2. TAUX DE REGROUPEMENT DE L'IHR

Lors de la consultation des archives, **3 532 fiches de dépouillement manuscrites ont été générées** dans le département de la Savoie. Il convient ici de rappeler que le nombre de fiches manuscrites correspond globalement au nombre de dossiers d'archives contenant des informations sur des activités relevant du cadrage. Le nombre de dossiers d'archives effectivement consultés est très largement supérieur ; ainsi en considérant que 2 dossiers sur 3 relevaient du cadrage (ce qui est une moyenne haute), on estime à près de 5 300 dossiers qui ont été consultés (ce qui, en contrepartie, est une estimation basse).

Ces fiches de dépouillement représentent le nombre de dossier d'archives contenant un ou plusieurs actes administratifs relatifs aux activités relevant du cadrage de l'inventaire. Ces différents actes administratifs successifs ont cependant pu concerner une même installation classée et il a donc fallu procéder à un regroupement des fiches afin de reconstituer l'historique des sites concernés.

Ces regroupements de fiches ont été effectués par adresse (cf. 2.2.1.c), puis lors de l'étape de localisation (cf. 2.2.2.c) et ont donc permis de recenser un total de **2 367 sites BASIAS** sur le département de la Savoie (les 45 sites de l'inventaire préexistant sont comptabilisés dans ce total).

Ceci donne donc un ratio de sites créés par rapport aux fiches manuscrites rédigées de 67 % (67 sites pour 100 fiches de dépouillement, ce qui correspond à un taux de regroupement de l'ordre de 33%) dans le département de la Savoie.

Le taux de regroupement est différent selon les départements, il dépend de nombreux facteurs tels que l'importance de certaines activités industrielles (emprise, nature des activités, durée de vie du site...), l'implantation géographique (plus l'espace est contraint plus le renouvellement d'activité par site est important), la qualité de conservation des dossiers (en particulier la présence de plans permettant d'attester des regroupements), ainsi que la gestion faite par les

²⁹ Source : Site Internet BASIAS (<http://basias.brgm.fr/>)

services assurant le suivi administratif (regroupement ou non des différents actes administratifs par ces services avant le versement aux archives départementales).

3.3. NOMBRE DE SITES LOCALISES

Une des finalités des IHR est de déterminer la position géographique des sites industriels recensés. L'étape de localisation (cf. 2.2.2) consiste donc à géo-référencer, dans la mesure du possible, les sites recensés sur une carte IGN à 1/25.000^{ème}.

En Savoie, **1 806 sites ont pu être géoréférencés**, soit 76% des sites recensés (Illustration 2 et Illustration 3).

	Nombre de sites recensés
Sites localisés (géoréférencés)	1 806
Sites Non Localisables	561
Total	2 367

Illustration 2 - Nombre de sites localisés en Savoie

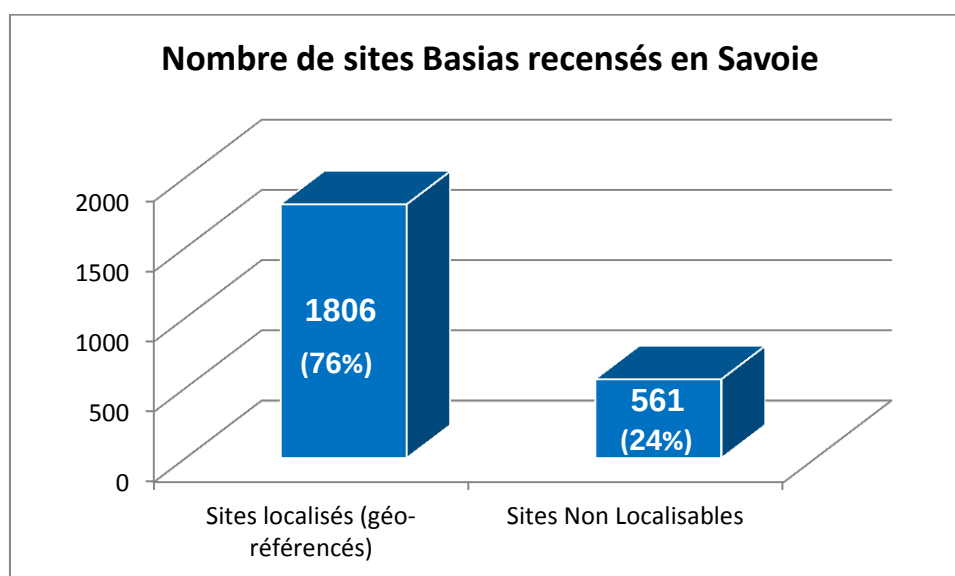


Illustration 3 - Histogramme relatif à la localisation ou non des 2 367 sites de la Savoie

3.4. REPARTITION DES SITES PAR GROUPES D'ACTIVITES

Dans le cadre du rattrapage de l'IHR Rhône-Alpes, le Comité de Pilotage a suivi la méthodologie nationale aménagée avec quelques spécificités régionales (cf. 2.1). Une liste de toutes les activités recensées sur le département de la Savoie (4 115 au total) est disponible à l'Annexe 4. Il faut rappeler que le nombre d'activités est plus important que le nombre de sites puisqu'un site peut, soit avoir accueilli plusieurs activités au cours du temps, soit avoir accueilli plusieurs activités en même temps (cf. 2.2.1.c).

Au vue du mode d'attribution des activités dans les groupes dits SEI (cf. 2.1.2.a) une visualisation des résultats selon le groupe SEI de potentialité polluante la plus élevée recensée sur un site semble plus adéquate pour définir sur un territoire la répartition des sites les plus potentiellement polluants (Illustration 4 et Illustration 5, avec le pourcentage de localisés/non localisables).

L'IHR de la Savoie a donc permis de recenser :

- 2 120 sites (soit 90% des sites recensés) avec au moins une activité du groupe SEI 1 ;
- 193 sites (soit 8% des sites recensés), avec au moins une activité du groupe SEI 2 et sans activité du groupe SEI 1 ;
- 54 sites (soit 2% des sites recensés) avec au moins une activité du groupe SEI 3 "retenues"³⁰ et sans activité des groupes SEI 1 et SEI 2.

	Groupe SEI 1	Groupe SEI 2	Groupe SEI 3 "retenues"
Localisés	1 592	168	46
Non-Localisables	528	25	8
TOTAL	2 120	193	54

Illustration 4 - Nombre de sites localisés en Savoie en fonction des groupes SEI

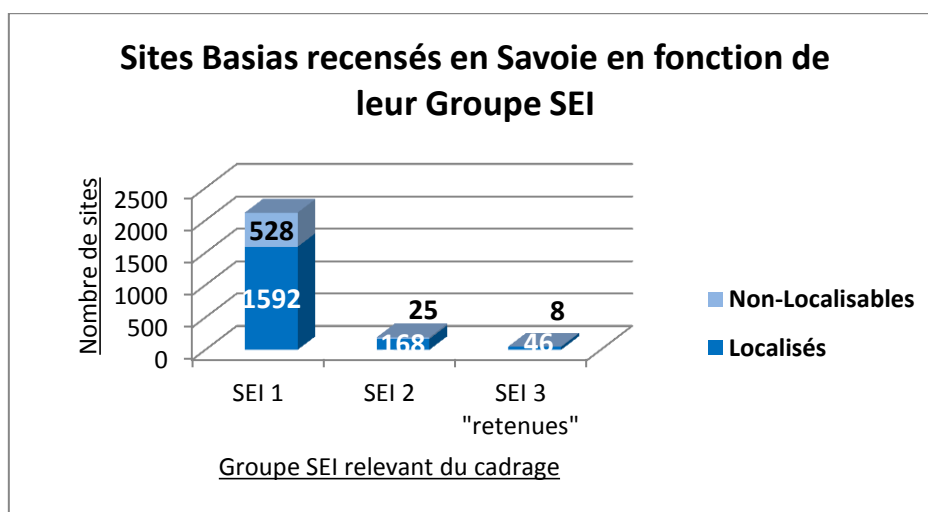


Illustration 5 – Histogramme de la localisation des sites par groupe SEI en Savoie

³⁰ « retenues » est entendu ici et jusqu'à la fin du rapport au sens large ; c'est-à-dire afin de répondre au souhait de l'Andra (cf. 2.1.2.b) et aux spécificités régionales (cf.2.1.2.c)

3.5. TYPE D'ACTIVITES RECENSEES SUR LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le type des activités recensées sur un territoire est totalement dépendant de l'histoire industrielle de ce dernier. En effet, les activités industrielles exploitées dans une région varient en fonction de ses situations géographique et socio-économique.

Ainsi, un classement du nombre d'occurrence des activités³¹ dans le recensement permet d'avoir un aperçu des activités industrielles les plus représentées sur le territoire de la Savoie entre 1860 et 1977. L'Annexe 5 liste tous les ratios d'occurrences des activités recensées dans l'inventaire de la Savoie tandis que l'Illustration 6 en expose les cas les plus représentatifs.

Groupe SEI	Code NAF	Libellé	Nbre d'occurrence en Savoie	Pourcentage d'occurrence en Savoie
1	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	1130	27,5%
1	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	739	18,0%
2	G45.21A	Garages, ateliers de mécanique et soudure	651	15,8%
2	C25.22Z	Chaudronnerie, tonnellerie	123	3,0%
2	C25.71Z	Fabrication de coutellerie	110	2,7%
2	G45.21B	Carrosserie, ateliers d'application de peinture sur métaux ou PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	104	2,5%

Illustration 6 - Tableau présentant les activités les plus représentées en Savoie

3.6. REPARTITION DES SITES RECENSES PAR COMMUNES

Le département de la Savoie compte 305 communes et, au terme de la reprise de l'inventaire, 214 communes de ce département sont concernées par au moins un site BASIAS (soit 70% des communes de la Savoie).

L'Annexe 6 présente la liste des communes concernées et le nombre de sites recensés sur leur territoire (qu'ils soient localisés ou non localisables).

³¹ Il s'agit bien ici d'occurrences des activités au cours du temps sur tout le département, et non pas de pourcentage de sites concernés par un même type d'activité.

4. Bilan global et conclusions générales

4.1. RESUME DE L'INVENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

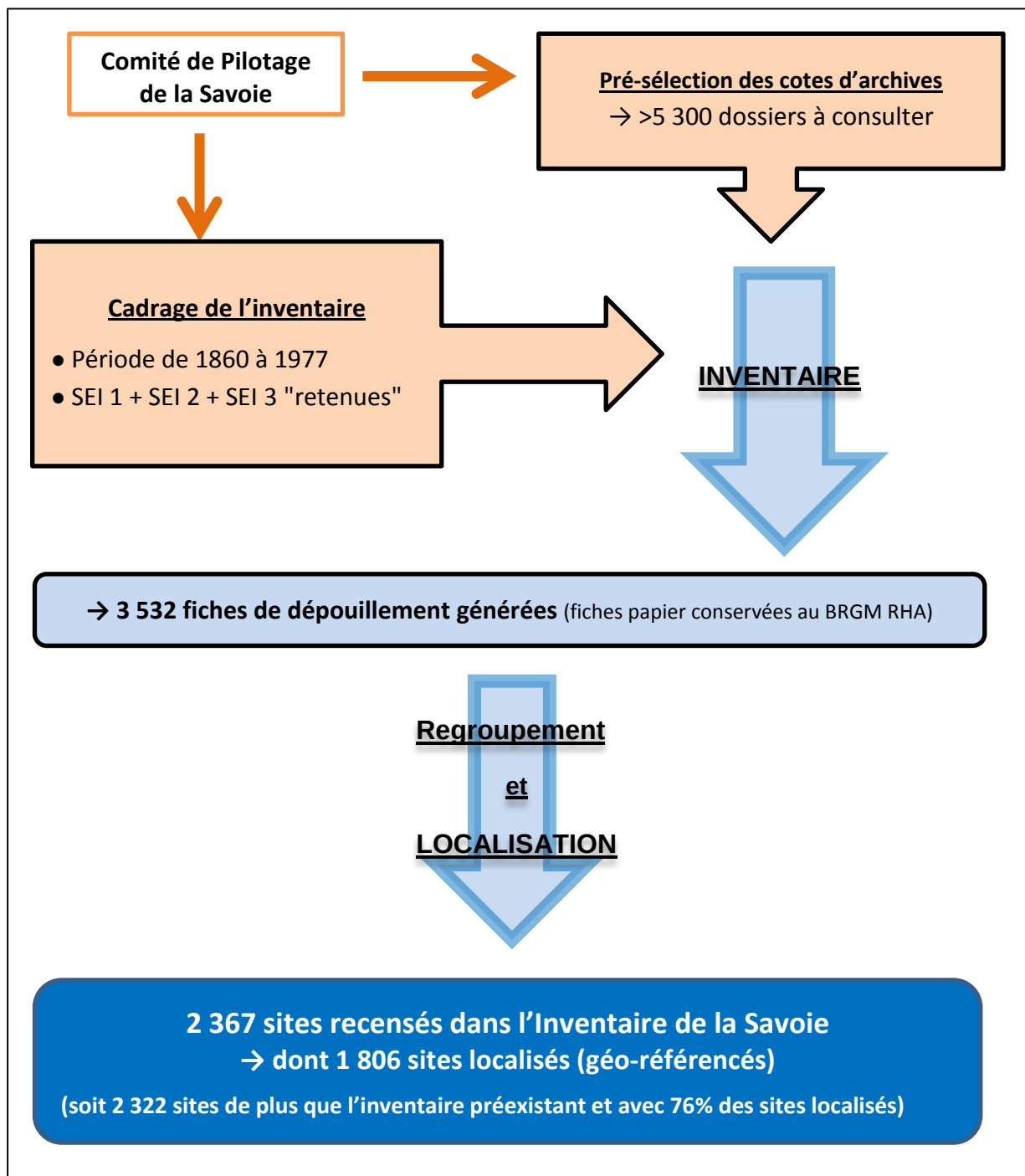


Illustration 7 - Synthèse schématique du rattrapage de l'inventaire en Savoie

4.2. DONNEES STATISTIQUES DE L'INVENTAIRE DE LA SAVOIE

Les données statistiques de l'inventaire des anciens sites industriels du département de la Savoie sont résumées dans les graphiques suivants (Illustration 8, Illustration 9, Illustration 10).

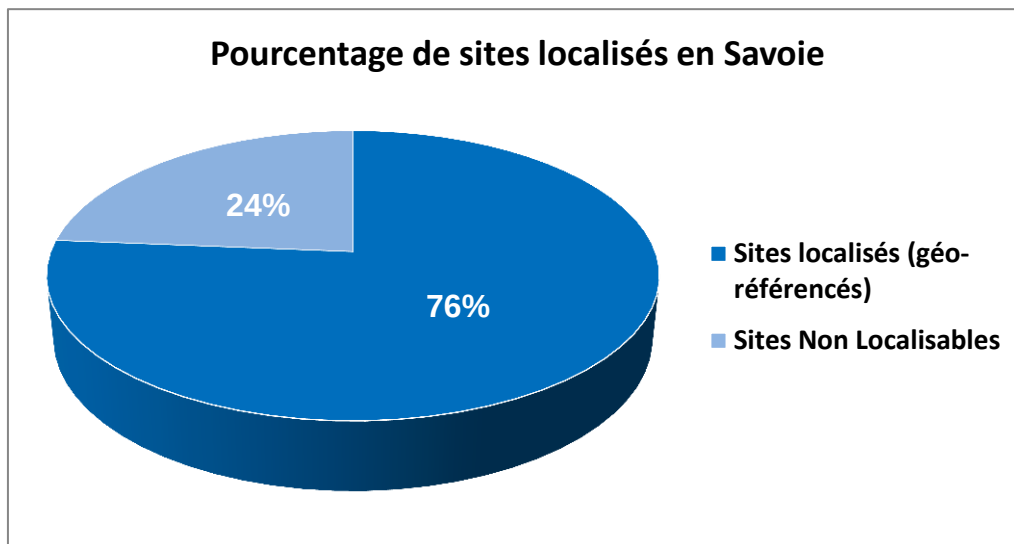


Illustration 8 - Pourcentage de sites localisés parmi les 2 367 sites de l'inventaire en Savoie (soit 1 806 sites géo-référencés)

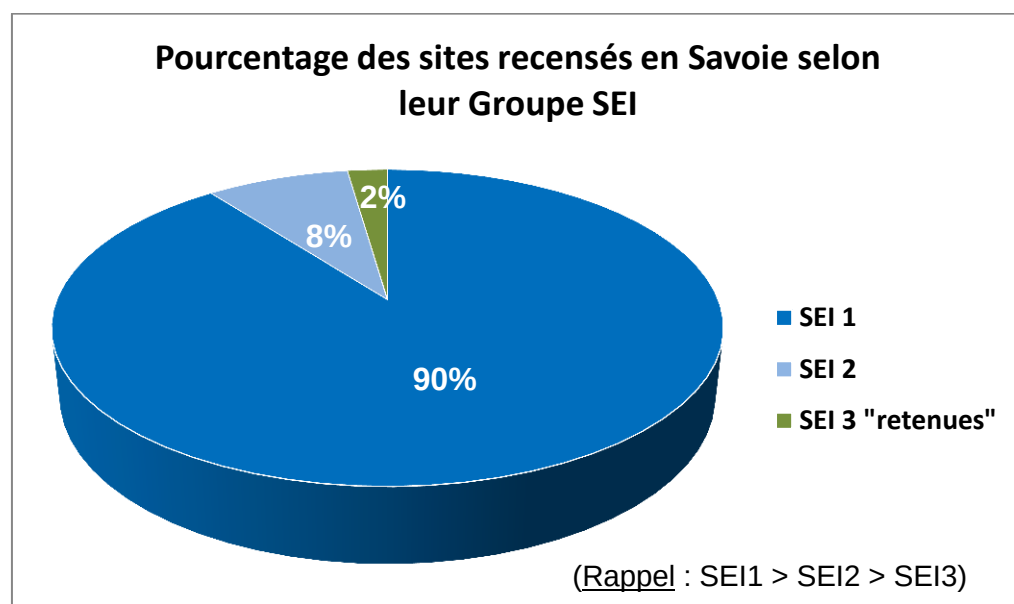


Illustration 9 – Pourcentage des sites recensés en Savoie en fonction de leur activité considérée la plus potentiellement polluante par le SEI

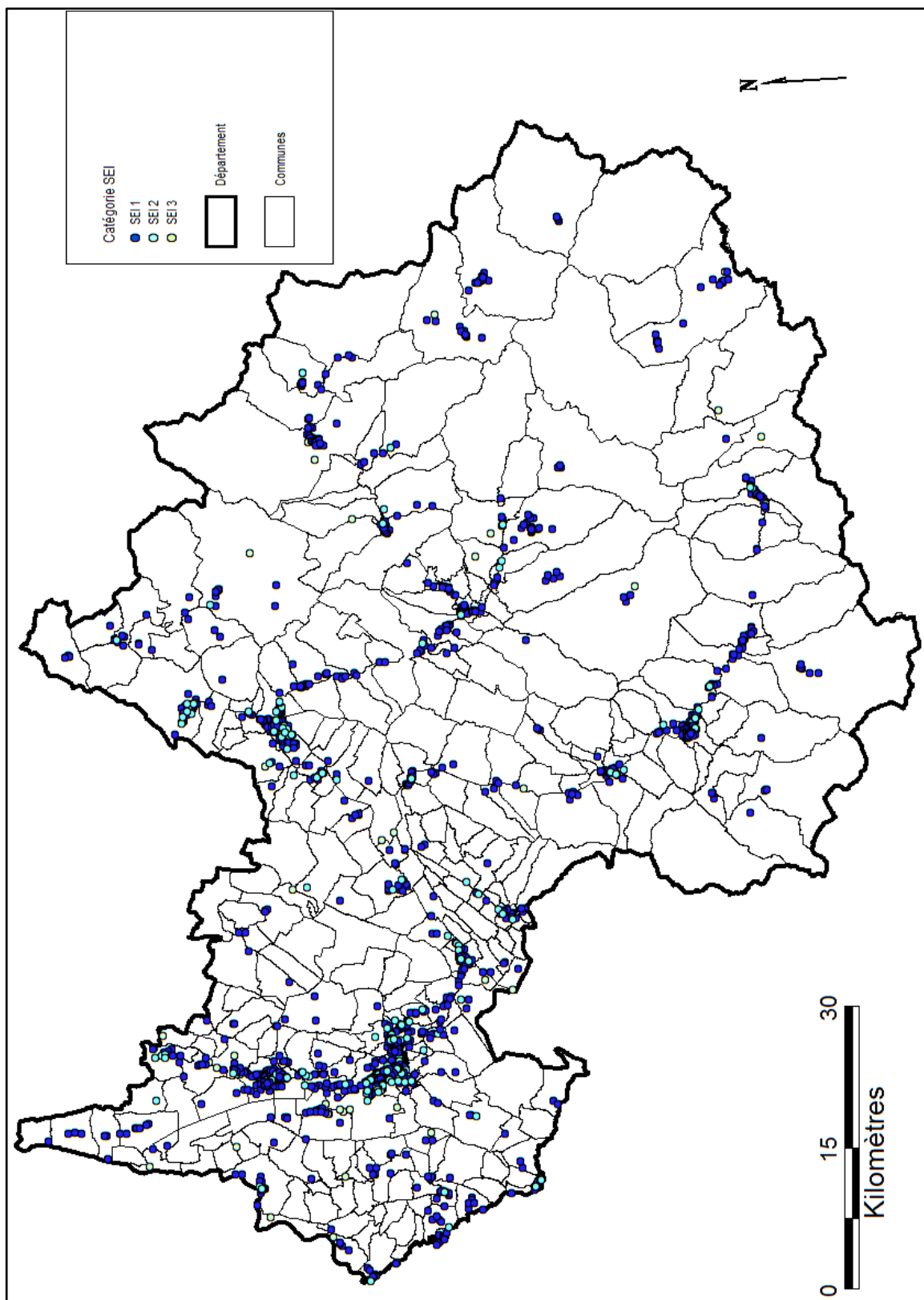


Illustration 10 - Cartographie des 1 806 sites géoréférencés en Savoie, classés par groupe SEI

4.3. CONCLUSIONS GENERALES

Au terme de l'inventaire et à l'issue des tâches réalisées à ce jour (voir chapitre 2), la base de données BASIAS comporte 2 367 sites en Savoie (soit près de 53 fois le nombre de sites de l'inventaire précédent), dont 2 322 sites supplémentaires. Certains des 45 sites de l'inventaire précédent ont été enrichis de données complémentaires.

Parmi les sites inventoriés, on constate à la fin de cet inventaire actualisé que :

- 2 120 sites (soit 90%) ont au moins une activité du groupe SEI 1,
- 193 sites (soit 8%) ont au moins une activité du groupe SEI 2, (c'est-à-dire sans activité du groupe SEI1)
- 54 sites (soit 2%) ont au moins une activité du groupe SEI 3 "retenues" (cf. 2.1.2) (c'est-à-dire sans activité des groupes SEI1 ou SEI2).

Sur les 2 367 sites recensés en Savoie, 1 806 (soit 76%) ont été géoréférencés.

Il faut rappeler qu'à l'issue de cet inventaire, les sites recensés présentent seulement une potentialité de pollution, qui à ce stade, n'est pas démontrée. Les décideurs pourront définir, sur des critères qui leur sont propres, les sites sur lesquels des investigations de type diagnostic, seraient à entreprendre.

Tous les éléments statistiques de cet inventaire sont regroupés dans le schéma synoptique suivant (Illustration 11).

Il faut enfin noter que cet inventaire n'est pas une fin en soi et que pour rester opérationnelle, la base de données réalisée nécessiterait des compléments portant sur :

- L'exploitation des dossiers postérieurs à 1977 (soit près de 40 ans par rapport à la date de ce rapport) pour identifier les sites plus récents et compléter l'historique des sites recensés dans cet inventaire ;
- La mise en place d'une instruction automatique, notamment par couplage avec S3IC, la base de données de la DREAL qui recense les installations classées.

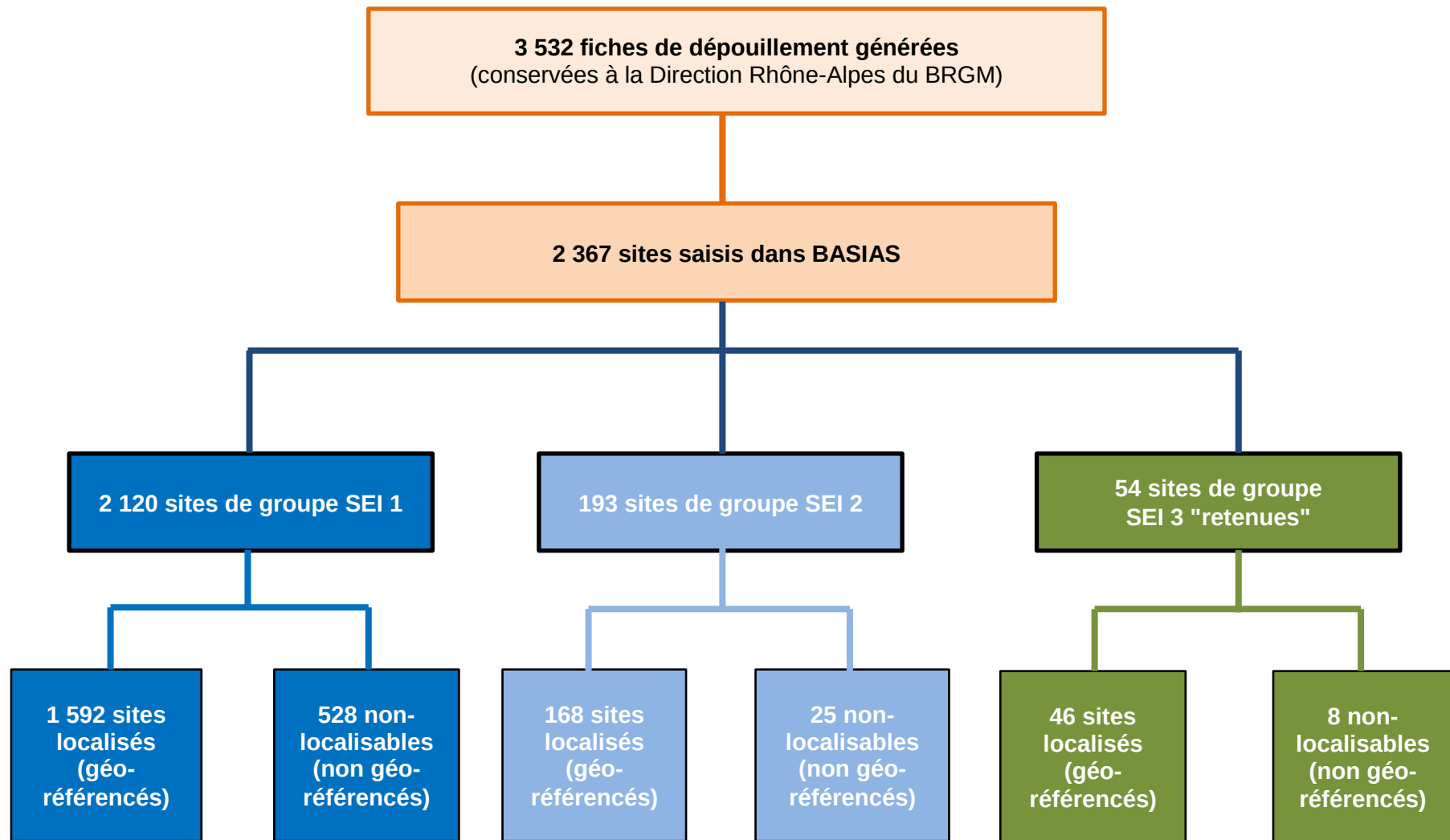


Illustration 11 – Schéma synoptique des résultats de l'inventaire de la Savoie

5. Bibliographie

ADEME (1997) - Inventaire historique d'anciens sites industriels (et d'activités de service), Guide méthodologique n°2221 - Version février 1997, 163 p., 6 fig., 9 ann.

Boeda M. (2008) - Les nomenclatures statistiques pourquoi et comment, *Courrier des statistiques*, n° 125, novembre-décembre 2008, p. 5-11

Callier L., Fauconnier D., Gérard J.P., Nowak C. (2001) - Suivi et méthode des inventaires historiques régionaux d'anciens sites industriels (année 2001), BRGM/RP-50557-FR, 210 p., 1 fig., 2 tabl., 11 ann.

Gérard J.P., Callier L. (2001) - Notice de l'application informatique BASIAS v2.0, BRGM/RP-51148-FR, 204 p., 62 fig., 89 img., 10 tabl., 37 lex., 5 ann.

Moulin M., Ducharne-Mabille E. (1999) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Rhône-Alpes. Méthodologie, résultats, commentaires (février 1999) ; BRGM/RR-40489-FR

Annexe 1

Corrélation entre les codes NAF (modifiés pour les adapter à BASIAS) et les groupes d'activité définis par le SEI

NB : Les codes d'activités du groupe 3 à retenir à la demande de l'ANDRA et pour l'homogénéisation régionale sont surlignés en jaune

Les terminologies en italique dans les codes et les libellés sont les précisions apportées au code NAF originel pour répondre aux besoins de BASIAS dans le cadre des inventaires historiques de sites industriels

NAF 2008 adapté à BASIAS	Libellé : Au 05 juillet 2012	Groupe définis par le ministère
	NB : Dans les fiches BASIAS, il faut utiliser le code le plus précis et le plus détaillé possible	
A	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	1
A01	Culture et production animale, chasse et services annexes	1
A01.2	Cultures permanentes (<i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i>)	3
A01.21Z	Culture de la vigne	3
A01.4	Production animale	3
A01.50Z	Culture et élevage associés	3
A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>)	1
A01.70Z	Chasse, piégeage et services annexes	3
A02	Sylviculture et exploitation forestière	3
A03	Pêche et aquaculture	3
A03.1	Pêche	3
A03.2	Aquaculture, <i>pisciculture, conchyliculture</i>	3
B	Industries extractives	1
B05	Extraction de houille et de lignite	1
B05.10Z	Extraction de houille	1
B05.11Z	Extraction mais sans agglomération (Cf. B05.12Z) de la houille	3
B05.12Z	A <i>gglomération</i> de la houille (<i>utilisation de brai</i>) et/ou lavage de schlamms	1
B05.20Z	Extraction de lignite (<i>avec ou sans agglomération</i>)	3
B06	Extraction d'hydrocarbures	1
B06.10Z	Extraction de pétrole brut (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
B07	Extraction de minerais métalliques	1
B07.10Z	Extraction de minerais de fer	3
B07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	1/souhaité par l'ANDRA
B07.29Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	1
B08	Autres industries extractives	1
B08.11Z	Extraction (<i>carrières</i>) de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (<i>voir aussi C23.7</i>)	3
B08.12Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	3/souhaité par l'ANDRA
B08.91Z	Extraction des minéraux chimiques (<i>ex : soufre, sulfate, baryum,...</i>) et d'engrais minéraux (<i>phosphate, potasse</i>)	1
B08.92Z	Extraction de tourbe (<i>avec ou sans agglomération</i>)	3
B08.93Z	Production de sel	3
B08.94Z	Extraction d'amiante (<i>Pour fabrication de produits amiantés, voir le code C23.71Z</i>)	1
B08.99Z	Autres activités extractives non classées ailleurs	?/selon produit
B09	Services de soutien aux industries extractives	1
B09.10Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (<i>bassin, boue, ...</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C	Industrie manufacturière	1
C10	Industries alimentaires	3
C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de	3
C10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	3

C10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes (<i>y compris jus de fruits et de légumes : Voir aussi C11</i>)	3
C10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (<i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i>), hors huile minérale (Voir C19.20Z)	3
C10.5	Fabrication de produits laitiers (<i>y compris glaces et sorbets</i>)	3
C10.6	Travail des grains (<i>farine</i>) ; fabrication de produits amylacés	3
C10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	3
C10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires (<i>notamment aliments pour animaux</i>)	3
C11	Fabrication de boissons	3
C11.01	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	3
C11.02	Production de vin (de raisin), <i>cidre et bière</i>	3
C11.07	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	3/souhaité par l'ANDRA
C12	Fabrication de produits à base de tabac	3
C13	Fabrication de textiles	1
C13.1	Préparation de fibres textiles et filature, <i>peignage, pelotonnage</i>	3
C13.2	Tissage	3
C13.3	Ennoblement textile (<i>teinture, impression,...</i>)	1
C13.40Z	<i>Fabrication d'articles textiles</i>	3
C13.9	Fabrication d'autres textiles (<i>synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...</i>)	3
C13.91Z	Fabrication d'étoffes à mailles	3
C14	Industrie de l'habillement et des fourrures	3
C14.11Z	Fabrication de vêtements en cuir	3
C14.15Z	<i>Fabrication de vêtements en textile</i>	3
C14.2	Fabrication d'articles en fourrure	3
C15	Industrie du cuir et de la chaussure	1
C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (<i>tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues</i>)	1
C15.12Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	3
C15.20Z	Fabrication de chaussures	3
C16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	1
C16.10	<i>Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...</i>	1
C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	3
C16.10B	Imprégnation du bois <i>ou application de peintures et vernis...</i>	1
C16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois (<i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i>)	3
C16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (hors imprégnation)	3
C16.24Z	Fabrication d'emballages en bois (hors imprégnation)	3
C16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	3
C17	Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie	1
C17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
C17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (<i>papier peint, toilette, emballage, ...</i>)	3
C18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1
C18.1	Imprimerie et services annexes (<i>y compris reliure, photogravure,...</i>)	1
C18.11Z	Imprimerie de journaux, de livres et revues	1
C18.20Z	Reproduction d'enregistrements (<i>vidéo, son, informatique</i>) sans fabrication des supports (<i>bandes, disques : Voir C26.80Z</i>)	3
C19	Cokéfaction, raffinage	1
C19.10Z	Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>)	1
C19.20Z	Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole et/ou stockage d'huile minérales	1/souhaité par l'ANDRA

C20	Industrie chimique	1
C20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	1/souhaité par l'ANDRA
C20.11Z	Fabrication de gaz industriels	1
C20.12Z	Fabrication de colorants et de pigments <i>et d'encre</i>	1
C20.13B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base non classée ailleurs	1
C20.14Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
C20.15Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1/souhaité par l'ANDRA
C20.16Z	Fabrication, <i>transformation et/ou dépôt</i> de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	1
C20.17Z	Fabrication de caoutchouc synthétique (<i>dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...</i>)	1
C20.18Z	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1/souhaité par l'ANDRA
C20.20Z	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de pesticides et d'autres produits agrochimiques (<i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i>)	1
C20.30Z	Fabrication <i>et/ou stockage (sans application)</i> de peintures, vernis, encres et mastics <i>ou solvants</i>	1/souhaité par l'ANDRA
C20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	1
C20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
C20.42Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
C20.51Z	Fabrication de produits explosifs <i>et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)</i>	1
C20.52Z	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	1
C20.53Z	Fabrication <i>ou stockages</i> d'huiles essentielles <i>ou de produits destinés aux cosmétiques</i>	1
C20.59Z	Fabrication d'autres produits chimiques non classée ailleurs	1
C20.60Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
C20.70Z	<i>Fabrication de produits chimiques pour la photographie</i>	1
C20.80Z	<i>Fabrication de produits chimiques à usage industriel</i>	1
C21	Industrie pharmaceutique	1
C21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base <i>et laboratoire de recherche</i>	1
C22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1
C23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1
C23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre <i>et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)</i>	1
C23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (<i>de tuiles et briques</i>) <i>et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)</i>	3
C23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	3
C23.51Z	<i>Centrale d'enrobage (gravières enrobés de goudron, pour les routes par exemple)</i>	1
C23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; <i>de mortier</i>	3
C23.61Z	<i>Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées</i>	1
C23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres (<i>concassage, criblage, polissage</i>)	3
C23.71Z	<i>Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment, textiles, outils ou pièces ignifugés, ...)</i>	1

C23.9	Fabrication et <i>préparation</i> de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques non classée ailleurs	3/souhaité par l'ANDRA
C24	Métallurgie	1
C24.1	Sidérurgie	1
C24.20Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	1
C24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (<i>profilage, laminage, tréfilage, étirage</i>)	1
C24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C24.41	Production de métaux précieux	1
C24.42Z	Métallurgie de l'aluminium (<i>production et première transformation</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C24.43Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (<i>production et première transformation</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C24.44Z	Métallurgie du cuivre (<i>production et première transformation</i>)	1
C24.45Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
C24.46Z	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3/souhaité par l'ANDRA
C24.47Z	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	3/souhaité par l'ANDRA
C24.5	Fonderie	1
C24.51Z	Fonderie de fonte	1
C24.52Z	Fonderie d'acier	1
C24.53Z	Fonderie de métaux légers	1/souhaité par l'ANDRA
C24.54Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1/souhaité par l'ANDRA
C25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1
C25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (<i>portes, poutres, grillage, treillage...</i>)	2
C25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (<i>pour gaz ou liquide</i>) et de chaudières pour le chauffage central	2
C25.22Z	Chaudronnerie, tonnellerie	2
C25.40Z	Fabrication d'armes et de munitions	1
C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	2
C25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale	1
C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (<i>traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
C25.62A	Décolletage	1
C25.62B	Mécanique industrielle	2
C25.71Z	Fabrication de coutellerie	2
C25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (<i>emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...</i>)	2

C26	Fabrication et réparation de machines de bureau, d'instruments médicaux, de produits informatiques, électroniques, optiques et horlogers	1
C26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques (<i>actifs ou passifs et condensateurs</i>)	1
C26.30Z	Fabrication d'équipements de communication (<i>d'émission et de transmission, téléphone, radar, ...</i>)	2
C26.40Z	Fabrication de produits électroniques grand public, <i>d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)</i>	2
C26.52Z	Horlogerie	2/souhaité par l'ANDRA
C26.60Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, <i>matériel médico-chirurgical et d'orthopédie</i>	2
C26.70Z	Fabrication de matériels optique, photographique et <i>lunetterie (y compris application des vernis et peintures pour les pièces les concernant)</i>	2
C26.80Z	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	1
C27	Fabrication d'équipements électriques	1
C27.11Z	Fabrication et <i>réparation</i> de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
C27.12Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
C27.20Z	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> de piles et d'accumulateurs électriques	1
C27.32Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2
C27.40Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	2
C27.5	Fabrication d'appareils électroménagers (<i>électriques ou non</i>)	2
C27.90Z	Fabrication d'autres matériels électriques et <i>électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)</i>	2
C28	Fabrication de machines et équipements non classée ailleurs (<i>constructions mécaniques</i>)	2
C28.1	Fabrication de machines d'usage général (<i>fours, brûleurs, ascenseurs, levage, balances, frigos, ventilateurs...</i>)	2
C28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général (<i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i>)	2
C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (<i>tracteurs...</i>) et <i>réparation</i>	2
C28.41Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (<i>du bois, portatives</i>)	2
C28.49Z	Fabrication d'autres machines-outils (<i>à préciser</i>)	2
C29	Industrie automobile	2
C29.10Z	Construction de véhicules automobiles	2
C29.20Z	Fabrication de carrosseries et remorques	2
C29.31Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	2
C30	Fabrication d'autres matériels de transport	2
C30.1	Construction navale	2
C30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	2
C30.3	Construction aéronautique et spatiale	2/souhaité par l'ANDRA
C30.9	Fabrication de matériels de transport non classée ailleurs	2
C30.91Z	Fabrication de <i>motocycles et de bicyclettes et véhicules pour invalides</i>	2
C31	Fabrication de meubles	3
C31.0	Fabrication de meubles et <i>matelas</i>	3
C32	Autres industries manufacturières	3
C32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie, <i>monnaies métalliques</i> , et articles similaires	3/souhaité par l'ANDRA
C32.20Z	Fabrication d'instruments de musique	3

C32.30Z	Fabrication d'articles de sport	3
C32.40Z	Fabrication de jeux et jouets	3
C32.99Z	Autres activités manufacturières non classées ailleurs (<i>crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...</i>)	3/souhaité par l'ANDRA
C33	Réparation et installation de machines et d'équipements	2
C33.20C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	2
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1
D35	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)	1
D35.1	Production, transport et distribution d'électricité	1
D35.2	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>pour usine à gaz, générateur d'acétylène</i>), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	1
D35.28z	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>usine à gaz</i>)	1
D35.29z	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>générateur d'acétylène</i>)	1
D35.30Z	Production et distribution de vapeur (<i>chaleur</i>) et d'air conditionné	3
D35.41Z	Centrale électrique thermique	1/souhaité par l'ANDRA
D35.42Z	Centrale électrique hydraulique	3
D35.43Z	Centrale nucléaire	3/souhaité par l'ANDRA
D35.44Z	Transformateur (<i>PCB, pyralène, ...</i>)	1
D35.45Z	Compression, réfrigération	3
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1
E36	Captage, traitement et distribution d'eau	3
E36.00Z	Captage, traitement et distribution d'eau potable ou industrielle	3
E37	Collecte et traitement des eaux usées	1
E37.00Z	Collecte et traitement des eaux usées (<i>station d'épuration</i>)	1
E37.10Z	Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange	1
E38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération et régénération	1
E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (<i>décharge d'O.M. ; déchetterie</i>)	1
E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (<i>ferrailleur, casse auto... </i>)	1
E38.32Z	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (<i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z</i>)	3
E38.39Z	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
E38.41Z	Décharge de pneus usagés	1
E38.42Z	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (<i>ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945</i>)	1/souhaité par l'ANDRA
E38.43Z	Décharge de déchets verts	3
E38.44Z	Décharge de déchets industriels banals (<i>D.I.B.</i>)	1
E38.45Z	Décharge de déchets industriels spéciaux (<i>D.I.S.</i>)	1

E38.46Z	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques	1/souhaité par l'ANDRA
E38.47Z	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	1
E38.48Z	Dépôts de gravats (si réputés pollués)	1
F	Construction	3
F42	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	3
F42.2	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie)	3
F43	Travaux de construction spécialisés	3
F43.1	Démolition, terrassement et préparation des sites	3
F43.13Z	Forages et sondages	3
F43.3	Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier)	3
G	Commerce ; réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos	1
G45	Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos	1
G45.11Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	3
G45.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	2
G45.21A	Garages, ateliers de mécanique et soudure	2
G45.21B	Carrosserie, ateliers d'application de peinture sur métaux ou PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	2
G45.3	Commerce d'équipements automobiles	3
G45.40Z	Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes	2
G47	Commerce de détail, sauf des automobiles, des motocycles, des vélos	1
G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	1
G47.52	Commerce de détail de quincaillerie, droguerie, peintures et verres en magasin spécialisé (sauf s'il y a production, fabrication de drogues, alors code 20, et groupe SEI 1)	3
H	Transports et entreposage	1
H49	Transports terrestres et transport par conduites	1
H49.10Z	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives)	2
H49.39	Autres transports terrestres de voyageurs non classés ailleurs (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	2
H49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques	3
H49.50Z	Transports par conduites (oléoduc, chimioduc, gazoduc, ...)	1
H50	Transports par eau	2
H50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers et/ou de fret	2
H50.30Z	Transports fluviaux de passagers et/ou de fret (port fluvial)	2
H51	Transports aériens (aérodromes)	1
H52	Entreposage et services auxiliaires des transports	3
H52.10	Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention	3
H52.2	Services auxiliaires des transports	3
L	Activités immobilières	1
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3
M75	Activités vétérinaires	3
Q	Santé humaine et action sociale	3
Q86	Activités pour la santé humaine	3

Q86.1	Activités hospitalières	3
Q86.90B	Laboratoires d'analyses médicales	3
S	Autres activités collectives ou privées et de services	1
S96	Autres services personnels	1
S96.01	Blanchisserie-teinturerie (<i>gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR</i>) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	1
V	Stockage de produits	1
V89	Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses	1
V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	1
V89.02Z	Stockage de charbon	3
V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1
V89.04Z	Terrils et/ ou crassier de mines	1/souhaité par l'ANDRA
V89.05Z	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	1/souhaité par l'ANDRA
V89.06Z	Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)	1
V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	3
V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillées suite à naufrages)	1

Annexe 2

Listes des cotes d'archives exploitées

Liste des cotes dépouillées aux Archives Départementales de la Savoie (73)

Cotes	Dates	Type de Dossiers
M784	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M785	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M786	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M790	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M791	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M792	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M793	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M795	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M797	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M799	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M801	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M802	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M803	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M805	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M807	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M810	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M811	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M905	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M906	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M907	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M909	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M911	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M912	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M914	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M917	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
M918	Avant 1940	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes
30M	Avant 1940	Etablissements classés 2ème et 3ème catégorie
30Mbis	Avant 1940	Etablissements classés 2ème et 3ème catégorie
X14	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X15	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X16	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie

X17	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X19	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X40	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X41	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X42	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X131bis	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X132	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X134	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X135	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X136	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X137	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X138	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X140	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X141	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X142	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X143	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X144	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X145	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X147	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X148	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X150	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X151	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
X152	1940-1973	Etablissements classés 1ère catégorie
1027W1 à 1027W40	1962-1982	Etablissements classés, déclarations, Mines et Carrières
1028W1 à 1028W55	1977-1982	Etablissements classés, demande d'autorisation
1410W68 à 1410W69	1977-1978	Installations classées non classables

Annexe 3

Modèle commenté d'une fiche de dépouillement

Introduction à la fiche de dépouillement

Fiche de dépouillement = support physique de l'inventaire

La fiche de dépouillement est le support papier apporté par la personne en charge du dépouillement des dossiers d'archives et sur laquelle seront retranscrites toutes les informations intéressantes contenues dans le dossier.

Un modèle de fiche a donc été élaboré avec des champs à remplir dans le but d'éviter l'oubli d'une information considérée comme intéressante mais surtout afin de faciliter la saisie numérique des données. En effet, les informations relevées sur ces fiches devront être saisies à terme dans la base de données BASIAS et les fiches de dépouillement ont donc été conçues sur la base des pages de saisie de BASIAS, dans l'ordre de leur apparition à l'écran.

Les informations demandées sur cette fiche sont donc essentielles, à condition que le dossier d'archive les mentionne. En effet, seuls 2 champs sont obligatoirement remplis lors du dépouillement, celui de la cote d'archives (source de l'information) et celui de la commune considérée. Tous les autres champs sont remplis selon le contenu du dossier d'archives qui peut être extrêmement variable allant d'une simple feuille à une pile de feuilles de plusieurs dizaines de centimètres. Un travail de tri de l'information est donc souvent nécessaire et le modèle de la fiche de dépouillement a été créé afin d'y aider.

Les informations retranscrites sur ces fiches sont manuscrites et doivent être inscrites de manière lisible. Il est recommandé que la personne en charge du dépouillement soit celle qui s'occupera de la saisie mais selon la taille de l'inventaire, ce sont plutôt des équipes de personnes qui travaillent au dépouillement. Dans ce dernier cas, il est toutefois recommandé, tant que possible, d'attribuer la saisie des fiches issues d'une équipe à la même personne afin qu'elle puisse s'habituer à l'écriture des personnes de l'équipe et en parallèle contrôler la fiabilité des données récoltées. De plus, ce système permet d'assurer une homogénéisation de la saisie et une meilleure efficacité tout en gagnant du temps.

Il est recommandé aussi :

- En préalable au dépouillement, de lire la notice d'explication des champs de BASIAS (BRGM, 2001) ;
- De prendre en compte, les remarques et compléments apportés par la fiche commentée ci-jointe ;
- De faire après quelques jours de dépouillement, des essais de saisie, avec ses propres fiches et celles de ses partenaires, afin d'être davantage conscient de l'importance de la qualité de cette étape.

Il est important de souligner que ces fiches papier sont à remplir avec soin car non seulement il est probable qu'elles soient lues par d'autres personnes du projet (lors des différentes étapes) mais surtout parce que ces fiches seront archivées à la Direction du BRGM concernée. En effet, les conventions notifient qu'à chaque IHR, les Directions régionales du BRGM conservent ces données qui constituent le support physique des inventaires.

C'est pour cette dernière raison, et pour limiter la perte d'informations, que cette fiche dite de dépouillement contient également des zones spécifiques à des étapes post-dépouillement allant de la localisation à la visite rapide des sites.

Fiche de dépouillement/ dossier

Indice ...-I-... ..

Commune : X

Nom créateur : ACP

Date dépouillement : / . /

Source d'information consultée (lieu, série d'archives, N° dossier) :

AD00_5678W56-04

Identification du site

Activité principale ou Nom(s) usuel(s) :

Raison(s) sociale(s) :

Siège(s) social(x) :

Commentaires (issus du dossier) :

Commentaires du créateur de la fiche :

Localisation du site

Adresse disponible :

||

Autres infos aidant à la localisation (quartier, autres rues, etc...) :

Commentaires du créateur de la fiche

**** A l'issue de la localisation

**** si adresse ou numérotation différente :

Autres communes concernées par le site autres que celle de l'adresse :

Cartes et plans consultés :

Nom	Echelle	Année d'édition	présence du site? Copie ou photo ou scan (site visible, si oui X)	oui X (type)
Plan de masse 1...	1/... ..	19... ..	...	...
Plan de masse 2...	1/... ..	19... ..	...	...
Plan d'ensemble 1...	1/... ..	19... ..	...	...
Plan de situation 1...	1/... ..	19... ..	...	...
Plan de situation 2...	1/... ..	19... ..	...	...
...	1/... ..	19... ..	...	...
...	1/... ..	19... ..	...	...
Carte IGN n°	1/25000...	19... ..	...	...

Commentaire [MJ1]: A REMPLIR LORS DE LA SAISIE**Commentaire [ACP2]:** De la localisation du site, Ecrire le nom de la commune en entier et en majuscules tout en indiquant les accents**Commentaire [ACP3]:** Cote d'archives à transcrire selon la codification mise en place lors du cadrage. Si une cote d'archives génère plusieurs fiche de dépouillement bien le préciser dans le champ « Commentaires du créateur de la fiche ».
- Si cas de plusieurs sites pour le même exploitant, écrire : l'exploitant a X sites, X fiches ont donc été générées
- Si transfert d'activité d'un site à un autre, écrire : il y a eu à la date t, transfert depuis le site A vers le site B.**Commentaire [ACP4]:** L'activité principale du site n'est pas nécessairement celle qui concerne l'activité du dossier dépouillé. Le nom usuel (* Garage du Lac*)**Commentaire [ACP5]:** Ecrire le nom de famille en majuscules avec les accents, les noms des exploitants du plus ancien au plus récent (M. JEAN, anc. M. BAT) et si 2 exploitants en même temps utiliser « et » (M. JEAN et M. BAT)**Commentaire [ACP6]:** Du plus récent au plus ancien s'ils sont connus**Commentaire [ACP7]:** C'est l'adresse du site où a eu lieu l'activité industrielle et non pas celle du siège social si celui-ci est différent. Il faut absolument noter les modifications d'adresse dues à des changements de noms de rue, à des changements de types de numérotation. Si l'entreprise a déménagé, il faut créer une seconde fiche (1 adresse= 1 fiche) !!!!**Commentaire [ACP8]:** En l'absence d'adresse : dessiner le symbole : néant pour ne pas confondre avec un oubli**Commentaire [ACP9]:** Tous les plans sont à prendre en photos ou à photocopier. Les plans de masse, d'ensemble et de situation et même les plans de façades**Commentaire [ACP10]:** Pour chaque plan, signaler si le site est bien présent, il peut y avoir des plans, type carte IGN, sans aucune mention de la position du site...**Commentaire [ACP11]:** Type de plans et année d'édition si indiquée. Noter une échelle (si elle est donnée) au format 1/X, en cas d'incertitude sur la conversion d'un ancien format, noter l'échelle telle qu'elle est inscrite sur le plan. En cas d'absence de plan : barrer tout l'encadré (pour confirmer qu'il ne s'agit pas d'un oubli)

Fiche de dépouillement/ dossier

Si positionnement géographique existant, l'indiquer : Zone Lambert concernée : 2 ou 2Et ou autre :

X (m) :

Y (m) :

Propriété du site (p. 88 à 89)

Commentaires :

Propriétaires actuels et anciens

Date Nom Type Exploitant ? : Oui, Non, ?

Commentaire [ACP12] : Cette information sera soit dans le dossier, soit sur le plan. Attention exploitant ≠ propriétaire, ne pas interpréter les informations

Positionnement cadastral

d'après le dossier (explicitement écrit dans le texte) et/ou d'après observation d'un plan
Nom du cadastre Date Echelle Section cadastrale N°(s) de parcelle(s)
jj/mm/aaaa

Commentaire [ACP13] : Cette information sera soit dans le dossier, soit sur le plan.

Nom de l'auteur de la localisation :

Zone Lambert concernée : 2 ou 2Et ; X (m) : Y (m) :

D'après plan et adresse ; D'après plan ; D'après adresse ; Non Localisable

Commentaire [MJ14] : A REMPLIR LORS DE LA LOCALISATION

Activités du site

Date début 1^{ère} activité : Date fin dernière activité : Orig. date de début : (? , AP, DCD, IOP, RD)

Commentaires par rapport à la date de première activité :

Rappel : Préciser ici la nature de l'activité du site en toute lettre sauf si cela a été explicité au niveau du nom usuel.

Commentaire [ACP15] : Est la date de la première mise en place d'une activité industrielle sur le site, la plus ancienne date donnée par le dossier. Si la 1^{ère} activité connue ne relève pas du cadrage (menuiserie, hôtel épicerie ...), c'est tout de même celle là qu'il faut inscrire. Si la date est vague (vers 1940, il y a 30 ans...) indiquer en commentaire la terminologie exacte du dossier. L'origine de toutes les dates sont :
- RD = Récépissé de Déclaration,
- AP = Arrêté Préfectoral ou
- DCD = tout autre Document du Dossier
Si on a la régularisation d'une activité (qui a donc commencé antérieurement à la date du RD ou d'AP de régularisation) et que la date de début n'est pas indiquée → on indique néanmoins la date du RD/AP à « première date d'activité connue » avec un commentaire précisant la nature de cette date.

Commentaire [ACP16] : La mention AP ou RD (origine date début) est entourée si et seulement si le document est physiquement présent dans le dossier. Dans le cas où il est fait mention de cette information dans un courrier, un rapport ..., on entoure DCD.

Fiche de dépouillement/dossier

Commentaires relatifs à l'activité du site :

[illegible]

Fiche de dépouillement/ dossier

Utilisation et projets

Commentaire [MJ24]: A REMPLIR LORS DES VISITES DE SITE
NON RETENU DANS LE CADRE DE LA REPRISE DE L'IHR RHONE-ALPES

Description du projet de réaménagement (tel que donné dans l'AP)

Constat

Nombre d'utilisateurs actuels : *multiple unique néant ?*
Nom de l'utilisateur : Type de l'utilisateur(*) Statut(*)

Surface totale (en ha) : surface bâtie (en m²) : code POS :

Site réaménagé ? *oui non partie^{mt} ?* Site en friche ? *oui non partie^{mt} ?*

type de réaménagement : Projet de réaménagement :

Réaménagement sensible ? *oui non ?* Maître d'ouvrage :
Projet sensible ? *oui non ?*
Commentaires

Etudes et actions engagées

Etude(s) connue(s) : Requalification paysagère connue :
Date 1ère étude connue Nature décision *?, AP, DJ, Autre*
Nature : Diagnostic initial A, Diagnostic initial B, Evaluation simplifiée des risques, Hiérarchisation, Diagnostic approfondi, Traitement
Titre :

Synthèse historique :

Et toutes infos complémentaires d'intérêts ; S'il existe une synthèse dans le document, la photocopier

Commentaire [ACP25]: On rédige une synthèse pour les cas complexes (transfert d'activité, changement d'exploitation, relevé d'incohérence dans le dossier...). Si une synthèse est rédigée : le mentionner sur la première page pour que cette information ne soit pas oubliée lors de la saisie.

Annexe 4

Liste de toutes les activités recensées dans le département de la Savoie

Groupe SEI	Code NAF	Libellé	Occurrence de l'activité dans l'inventaire de la Savoie
1	A	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0
1	A01	Culture et production animale, chasse et services annexes	0
3	A01.2	Cultures permanentes (légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières)	0
3	A01.21Z	Culture de la vigne	0
3	A01.4	Production animale	1
3	A01.50Z	Culture et élevage associés	0
1	A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)	2
3	A01.70Z	Chasse, piégeage et services annexes	0
3	A02	Sylviculture et exploitation forestière	0
3	A03	Pêche et aquaculture	0
3	A03.1	Pêche	0
3	A03.2	Aquaculture, pisciculture, conchyliculture	0
1	B	Industries extractives	0
1	B05	Extraction de houille et de lignite	0
1	B05.10Z	Extraction de houille	0
3	B05.11Z	Extraction mais sans agglomération (Cf. B05.12Z) de la houille	0
1	B05.12Z	Agglomération de la houille (utilisation de brai) et/ou lavage de schlamms	2
3	B05.20Z	Extraction de lignite (avec ou sans agglomération)	0
1	B06	Extraction d'hydrocarbures	0
1/souhaité par l'ANDRA	B06.10Z	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)	0
1	B07	Extraction de minerais métalliques	0
3	B07.10Z	Extraction de minerais de fer	0
1/souhaité par l'ANDRA	B07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	0
1	B07.29Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	1
1	B08	Autres industries extractives	0
3	B08.11Z	Extraction (carrières) de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	22
3/souhaité par l'ANDRA	B08.12Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	20
1	B08.91Z	Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum, ...) et d'engrais minéraux (phosphate, potasse)	0
3	B08.92Z	Extraction de tourbe (avec ou sans agglomération)	0
3	B08.93Z	Production de sel	0
1	B08.94Z	Extraction d'amiante (Pour fabrication de produits amiantés, voir le code C23.71Z)	0
?/selon produit	B08.99Z	Autres activités extractives non classées ailleurs	0
1	B09	Services de soutien aux industries extractives	0

1/souhaité par l'ANDRA	B09.10Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (bassin, boue ...)	0
1	C	Industrie manufacturière	0
3	C10	Industries alimentaires	0
3	C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	0
3	C10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	0
3	C10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes : Voir aussi C11)	0
3	C10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.20Z)	0
3	C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	0
3	C10.6	Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amylacés	1
3	C10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	2
3	C10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires (notamment aliments pour animaux)	0
3	C11	Fabrication de boissons	0
3	C11.01	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	0
3	C11.02	Production de vin (de raisin), cidre et bière	0
3/souhaité par l'ANDRA	C11.07	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	4
3	C12	Fabrication de produits à base de tabac	0
1	C13	Fabrication de textiles	4
3	C13.1	Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage	1
3	C13.2	Tissage	1
1	C13.3	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	5
3	C13.40Z	Fabrication d'articles textiles	0
3	C13.9	Fabrication d'autres textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	2
3	C13.91Z	Fabrication d'étoffes à mailles	0
3	C14	Industrie de l'habillement et des fourrures	0
3	C14.11Z	Fabrication de vêtements en cuir	0
3	C14.15Z	Fabrication de vêtements en textile	0
3	C14.2	Fabrication d'articles en fourrure	0
1	C15	Industrie du cuir et de la chaussure	0
1	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	6
3	C15.12Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	0
3	C15.20Z	Fabrication de chaussures	0
1	C16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	14
1	C16.10	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...	16
3	C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	0

1	C16.10B	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	26
3	C16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois (aggloméré, contre-plaqué, ...)	3
3	C16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (hors imprégnation)	8
3	C16.24Z	Fabrication d'emballages en bois (hors imprégnation)	0
3	C16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0
1	C17	Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie	0
1	C17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	5
3	C17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	0
1	C18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1
1	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	5
1	C18.11Z	Imprimerie de journaux, de livres et revues	1
3	C18.20Z	Reproduction d'enregistrements (vidéo, son, informatique) sans fabrication des supports (bandes, disques : Voir C26.80Z)	0
1	C19	Cokéfaction, raffinage	0
1	C19.10Z	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales)	1
1/souhaité par l'ANDRA	C19.20Z	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huiles minérales	12
1	C20	Industrie chimique	4
1/souhaité par l'ANDRA	C20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	0
1	C20.11Z	Fabrication de gaz industriels	2
1	C20.12Z	Fabrication de colorants et de pigments et d'encre	0
1	C20.13B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base non classée ailleurs	6
1	C20.14Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	0
1/souhaité par l'ANDRA	C20.15Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1
1	C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	13
1	C20.17Z	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	12
1/souhaité par l'ANDRA	C20.18Z	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	9
1	C20.20Z	Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...)	1
1/souhaité par l'ANDRA	C20.30Z	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	21
1	C20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	3
1	C20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	2
1	C20.42Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	0
1	C20.51Z	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	1
1	C20.52Z	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	3

1	C20.53Z	Fabrication ou stockages d'huiles essentielles ou de produits destinés aux cosmétiques	0
1	C20.59Z	Fabrication d'autres produits chimiques non classée ailleurs	1
1	C20.60Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	0
1	C20.70Z	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	0
1	C20.80Z	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	15
1	C21	Industrie pharmaceutique	0
1	C21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	0
1	C22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2
1	C23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1
1	C23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	15
3	C23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	1
1/souhaité par l'ANDRA	C23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	3
3	C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	9
1	C23.51Z	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	11
3	C23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; de mortier	3
1	C23.61Z	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	0
3	C23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	8
1	C23.71Z	Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment, textiles, outils ou pièces ignifugés, ...)	1
3/souhaité par l'ANDRA	C23.9	Fabrication et préparation de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques non classée ailleurs	6
1	C24	Métallurgie	7
1	C24.1	Sidérurgie	4
1	C24.20Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	3
1	C24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	9
1/souhaité par l'ANDRA	C24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux (broyage et traitement des minerais)	5
1	C24.41	Production de métaux précieux	0
1/souhaité par l'ANDRA	C24.42Z	Métallurgie de l'aluminium (production et première transformation)	13
1/souhaité par l'ANDRA	C24.43Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (production et première transformation)	5
1	C24.44Z	Métallurgie du cuivre (production et première transformation)	1
1	C24.45Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	10
3/souhaité par l'ANDRA	C24.46Z	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3
3/souhaité par l'ANDRA	C24.47Z	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	25
1	C24.5	Fonderie	7

1	C24.51Z	Fonderie de fonte	2
1	C24.52Z	Fonderie d'acier	6
1/souhaité par l'ANDRA	C24.53Z	Fonderie de métaux légers	11
1/souhaité par l'ANDRA	C24.54Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	9
1	C25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	3
2	C25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)	28
2	C25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central	3
2	C25.22Z	Chaudronnerie, tonnellerie	123
1	C25.40Z	Fabrication d'armes et de munitions	1
2	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	77
1	C25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale	49
1/souhaité par l'ANDRA	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	72
1	C25.62A	Décolletage	22
2	C25.62B	Mécanique industrielle	25
2	C25.71Z	Fabrication de coutellerie	110
2	C25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	13
1	C26	Fabrication et réparation de machines de bureau, d'instruments médicaux, de produits informatiques, électroniques, optiques et horloges	0
1	C26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques (actifs ou passifs et condensateurs)	2
2	C26.30Z	Fabrication d'équipements de communication (d'émission et de transmission, téléphone, radar, ...)	0
2	C26.40Z	Fabrication de produits électroniques grand public, d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)	0
2/souhaité par l'ANDRA	C26.52Z	Horlogerie	0
2	C26.60Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électro-médicaux et électro-thérapeutiques, matériel médico-chirurgical et d'orthopédie	0
2	C26.70Z	Fabrication de matériels optique, photographique et lunetterie (y compris application des vernis et peintures pour les pièces les concernant)	0
1	C26.80Z	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film...)	1
1	C27	Fabrication d'équipements électriques	1
1	C27.11Z	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	19
2	C27.12Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	3
1	C27.20Z	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	5
2	C27.32Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	3

2	C27.40Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	0
2	C27.5	Fabrication d'appareils électroménagers (électriques ou non)	1
2	C27.90Z	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)	8
2	C28	Fabrication de machines et équipements non classée ailleurs (constructions mécaniques)	5
2	C28.1	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilos.	5
2	C28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	5
2	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation	27
2	C28.41Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (du bois, portatives)	1
2	C28.49Z	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	3
2	C29	Industrie automobile	0
2	C29.10Z	Construction de véhicules automobiles	1
2	C29.20Z	Fabrication de carrosseries et remorques	0
2	C29.31Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	0
2	C30	Fabrication d'autres matériels de transport	0
2	C30.1	Construction navale	0
2	C30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	0
2/souhaité par l'ANDRA	C30.3	Construction aéronautique et spatiale	0
2	C30.9	Fabrication de matériels de transport n. class. ailleurs	0
2	C30.91Z	Fabrication de motocycles et de bicyclettes et véhicules pour invalides	1
3	C31	Fabrication de meubles	4
3	C31.0	Fabrication de meubles et matelas	0
3	C32	Autres industries manufacturières	0
3/souhaité par l'ANDRA	C32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie, monnaies métalliques, et articles similaires	1
3	C32.20Z	Fabrication d'instruments de musique	0
3	C32.30Z	Fabrication d'articles de sport	1
3	C32.40Z	Fabrication de jeux et jouets	0
3/souhaité par l'ANDRA	C32.99Z	Autres activités manufacturières non classées ailleurs (crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	0
2	C33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1
2	C33.20C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	0
1	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0
1	D35	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)	0
1	D35.1	Production, transport et distribution d'électricité	0
1	D35.2	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	4

1	D35.28z	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	3
1	D35.29z	Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)	78
3	D35.30Z	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	2
1/souhaité par l'ANDRA	D35.41Z	Centrale électrique thermique	5
3	D35.42Z	Centrale électrique hydraulique	0
3/souhaité par l'ANDRA	D35.43Z	Centrale nucléaire	0
1	D35.44Z	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	10
3	D35.45Z	Compression, réfrigération	3
1	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0
3	E36	Captage, traitement et distribution d'eau	0
3	E36.00Z	Captage, traitement et distribution d'eau potable ou industrielle	0
1	E37	Collecte et traitement des eaux usées	0
1	E37.00Z	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	4
1	E37.10Z	Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange	0
1	E38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération et régénération	0
1	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	32
1	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, ...)	40
3	E38.32Z	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z	1
1	E38.39Z	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
1	E38.41Z	Décharge de pneus usagés	5
1/souhaité par l'ANDRA	E38.42Z	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	1
3	E38.43Z	Décharge de déchets verts	1
1	E38.44Z	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	1
1	E38.45Z	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	2
1/souhaité par l'ANDRA	E38.46Z	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques	0
1	E38.47Z	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	7
1	E38.48Z	Dépôts de gravats (si réputés pollués)	0
3	F	Construction	0
3	F42	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	1
3	F42.2	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie)	0
3	F43	Travaux de construction spécialisés	1
3	F43.1	Démolition, terrassement et préparation des sites	0
3	F43.13Z	Forages et sondages	0

3	F43.3	Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier)	0
1	G	Commerce ; réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos	0
1	G45	Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos	0
3	G45.11Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	2
2	G45.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	16
2	G45.21A	Garages, ateliers de mécanique et soudure	651
2	G45.21B	Carrosserie, ateliers d'application de peinture sur métaux ou PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	104
3	G45.3	Commerce d'équipements automobiles	0
2	G45.40Z	Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes	20
1	G47	Commerce de détail, sauf des automobiles, des motocycles, des vélos	1
1	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	1130
3	G47.52	Commerce de détail de quincaillerie, droguerie, peintures et verres en magasin spécialisé (sauf s'il y a production, fabrication de drogues, alors code 20, et groupe SEI 1)	3
1	H	Transports et entreposage	0
1	H49	Transports terrestres et transport par conduites	0
2	H49.10Z	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives)	2
2	H49.39	Autres transports terrestres de voyageurs non classés ailleurs (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	0
3	H49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques	0
1	H49.50Z	Transports par conduites (oléoduc, chimioduc, gazoduc, ...)	0
2	H50	Transports par eau	0
2	H50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers et/ou de fret	0
2	H50.30Z	Transports fluviaux de passagers et/ou de fret (port fluvial)	0
1	H51	Transports aériens (aérodromes)	0
3	H52	Entreposage et services auxiliaires des transports	0
3	H52.10	Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention	1
3	H52.2	Services auxiliaires des transports	0
1	L	Activités immobilières	0
3	M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0
3	M75	Activités vétérinaires	0
3	Q	Santé humaine et action sociale	0
3	Q86	Activités pour la santé humaine	0
3	Q86.1	Activités hospitalières	1
3	Q86.90B	Laboratoires d'analyses médicales	0
1	S	Autres activités collectives ou privées et de services	0

1	S96	Autres services personnels	0
1	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	79
1	V	Stockage de produits	0
1	V89	Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses	1
1	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	41
3	V89.02Z	Stockage de charbon	12
1	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	739
1/souhaité par l'ANDRA	V89.04Z	Terrils et/ ou crassier de mines	0
1/souhaité par l'ANDRA	V89.05Z	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	2
1	V89.06Z	Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)	1
3	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	43
1	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillées suite à naufrages)	0
TOTAL des activités sur tous les sites de l'inventaire de la Savoie			4115

Annexe 5

Liste des activités recensées dans la Savoie classées par occurrence

Groupe SEI	Code NAF	Libellé	Nbre d'occurrence en Savoie	Pourcentage d'occurrence en Savoie
1	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	1130	27,5%
1	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	739	18,0%
2	G45.21A	Garages, ateliers de mécanique et soudure	651	15,8%
2	C25.22Z	Chaudronnerie, tonnellerie	123	3,0%
2	C25.71Z	Fabrication de coutellerie	110	2,7%
2	G45.21B	Carrosserie, ateliers d'application de peinture sur métaux ou PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	104	2,5%
1	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	79	1,9%
1	D35.29z	Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)	78	1,9%
2	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	77	1,9%
1/souhaité par l'ANDRA	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	72	1,7%
1	C25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale	49	1,2%
3	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	43	1,0%
1	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	41	1,0%
1	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	40	1,0%
1	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	32	0,8%
2	C25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)	28	0,7%
2	C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation	27	0,7%
1	C16.10B	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	26	0,6%
3/souhaité par l'ANDRA	C24.47Z	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	25	0,6%
2	C25.62B	Mécanique industrielle	25	0,6%
3	B08.11Z	Extraction (carrières) de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	22	0,5%
1	C25.62A	Décolletage	22	0,5%
1/souhaité par l'ANDRA	C20.30Z	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	21	0,5%
3/souhaité par l'ANDRA	B08.12Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	20	0,5%
2	G45.40Z	Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes	20	0,5%

1	C27.11Z	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	19	0,5%
1	C16.10	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...	16	0,4%
2	G45.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	16	0,4%
1	C20.80Z	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	15	0,4%
1	C23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	15	0,4%
1	C16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	14	0,3%
1	C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	13	0,3%
1/souhaité par l'ANDRA	C24.42Z	Métallurgie de l'aluminium (production et première transformation)	13	0,3%
2	C25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	13	0,3%
1/souhaité par l'ANDRA	C19.20Z	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huiles minérales	12	0,3%
1	C20.17Z	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	12	0,3%
3	V89.02Z	Stockage de charbon	12	0,3%
1	C23.51Z	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	11	0,3%
1/souhaité par l'ANDRA	C24.53Z	Fonderie de métaux légers	11	0,3%
1	C24.45Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	10	0,2%
1	D35.44Z	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	10	0,2%
1/souhaité par l'ANDRA	C20.18Z	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	9	0,2%
3	C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	9	0,2%
1	C24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étrépage)	9	0,2%
1/souhaité par l'ANDRA	C24.54Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	9	0,2%
3	C16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (hors imprégnation)	8	0,2%
3	C23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	8	0,2%
2	C27.90Z	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)	8	0,2%
1	C24	Métallurgie	7	0,2%
1	C24.5	Fonderie	7	0,2%
1	E38.47Z	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	7	0,2%
1	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	6	0,1%
1	C20.13B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base non classée ailleurs	6	0,1%

3/souhaité par l'ANDRA	C23.9	Fabrication et préparation de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques non classée ailleurs	6	0,1%
1	C24.52Z	Fonderie d'acier	6	0,1%
1	C13.3	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	5	0,1%
1	C17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	5	0,1%
1	C18.1	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	5	0,1%
1/souhaité par l'ANDRA	C24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux (broyage et traitement des minerais)	5	0,1%
1/souhaité par l'ANDRA	C24.43Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (production et première transformation)	5	0,1%
1	C27.20Z	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	5	0,1%
2	C28	Fabrication de machines et équipements non classée ailleurs (constructions mécaniques)	5	0,1%
2	C28.1	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...)	5	0,1%
2	C28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	5	0,1%
1/souhaité par l'ANDRA	D35.41Z	Centrale électrique thermique	5	0,1%
1	E38.41Z	Décharge de pneus usagés	5	0,1%
3/souhaité par l'ANDRA	C11.07	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	4	0,1%
1	C13	Fabrication de textiles	4	0,1%
1	C20	Industrie chimique	4	0,1%
1	C24.1	Sidérurgie	4	0,1%
3	C31	Fabrication de meubles	4	0,1%
1	D35.2	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	4	0,1%
1	E37.00Z	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	4	0,1%
3	C16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois (aggloméré, contre-plaqué, ...)	3	0,1%
1	C20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	3	0,1%
1	C20.52Z	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	3	0,1%
1/souhaité par l'ANDRA	C23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	3	0,1%
3	C23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; de mortier	3	0,1%
1	C24.20Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	3	0,1%
3/souhaité par l'ANDRA	C24.46Z	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3	0,1%
1	C25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	3	0,1%
2	C25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central	3	0,1%

2	C27.12Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	3	0,1%
2	C27.32Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	3	0,1%
2	C28.49Z	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	3	0,1%
1	D35.28z	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	3	0,1%
3	D35.45Z	Compression, réfrigération	3	0,1%
3	G47.52	Commerce de détail de quincaillerie, droguerie, peintures et verres en magasin spécialisé (sauf s'il y a production, fabrication de drogues, alors code 20, et groupe SEI 1)	3	0,1%
1	A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)	2	0,0%
1	B05.12Z	Agglomération de la houille (utilisation de brai) et/ou lavage de schlams	2	0,0%
3	C10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	2	0,0%
3	C13.9	Fabrication d'autres textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	2	0,0%
1	C20.11Z	Fabrication de gaz industriels	2	0,0%
1	C20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	2	0,0%
1	C22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2	0,0%
1	C24.51Z	Fonderie de fonte	2	0,0%
1	C26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques (actifs ou passifs et condensateurs)	2	0,0%
3	D35.30Z	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	2	0,0%
1	E38.45Z	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	2	0,0%
3	G45.11Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	2	0,0%
2	H49.10Z	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives)	2	0,0%
1/souhaité par l'ANDRA	V89.05Z	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	2	0,0%
3	A01.4	Production animale	1	0,0%
1	B07.29Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	1	0,0%
3	C10.6	Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amylacés	1	0,0%
3	C13.1	Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage	1	0,0%
3	C13.2	Tissage	1	0,0%
1	C18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1	0,0%
1	C18.11Z	Imprimerie de journaux, de livres et revues	1	0,0%
1	C19.10Z	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales)	1	0,0%
1/souhaité par l'ANDRA	C20.15Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	0,0%
1	C20.20Z	Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...)	1	0,0%

1	C20.51Z	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	1	0,0%
1	C20.59Z	Fabrication d'autres produits chimiques non classée ailleurs	1	0,0%
1	C23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1	0,0%
3	C23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	1	0,0%
1	C23.71Z	Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment, textiles, outils ou pièces ignifugés, ...)	1	0,0%
1	C24.44Z	Métallurgie du cuivre (production et première transformation)	1	0,0%
1	C25.40Z	Fabrication d'armes et de munitions	1	0,0%
1	C26.80Z	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	1	0,0%
1	C27	Fabrication d'équipements électriques	1	0,0%
2	C27.5	Fabrication d'appareils électroménagers (électriques ou non)	1	0,0%
2	C28.41Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (du bois, portatives)	1	0,0%
2	C29.10Z	Construction de véhicules automobiles	1	0,0%
2	C30.91Z	Fabrication de motocycles et de bicyclettes et véhicules pour invalides	1	0,0%
3/souhaité par l'ANDRA	C32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie, monnaies métalliques, et articles similaires	1	0,0%
3	C32.30Z	Fabrication d'articles de sport	1	0,0%
2	C33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1	0,0%
3	E38.32Z	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z	1	0,0%
1	E38.39Z	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1	0,0%
1/souhaité par l'ANDRA	E38.42Z	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	1	0,0%
3	E38.43Z	Décharge de déchets verts	1	0,0%
1	E38.44Z	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	1	0,0%
3	F42	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	1	0,0%
3	F43	Travaux de construction spécialisés	1	0,0%
1	G47	Commerce de détail, sauf des automobiles, des motocycles, des vélos	1	0,0%
3	H52.10	Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention	1	0,0%
3	Q86.1	Activités hospitalières	1	0,0%
1	V89	Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses	1	0,0%
1	V89.06Z	Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)	1	0,0%
1	A	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0	0,0%

1	A01	Culture et production animale, chasse et services annexes	0	0,0%
3	A01.2	Cultures permanentes (légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières)	0	0,0%
3	A01.21Z	Culture de la vigne	0	0,0%
3	A01.50Z	Culture et élevage associés	0	0,0%
3	A01.70Z	Chasse, piégeage et services annexes	0	0,0%
3	A02	Sylviculture et exploitation forestière	0	0,0%
3	A03	Pêche et aquaculture	0	0,0%
3	A03.1	Pêche	0	0,0%
3	A03.2	Aquaculture, pisciculture, conchyliculture	0	0,0%
1	B	Industries extractives	0	0,0%
1	B05	Extraction de houille et de lignite	0	0,0%
1	B05.10Z	Extraction de houille	0	0,0%
3	B05.11Z	Extraction mais sans agglomération (Cf. B05.12Z) de la houille	0	0,0%
3	B05.20Z	Extraction de lignite (avec ou sans agglomération)	0	0,0%
1	B06	Extraction d'hydrocarbures	0	0,0%
1/souhaité par l'ANDRA	B06.10Z	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)	0	0,0%
1	B07	Extraction de minerais métalliques	0	0,0%
3	B07.10Z	Extraction de minerais de fer	0	0,0%
1/souhaité par l'ANDRA	B07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	0	0,0%
1	B08	Autres industries extractives	0	0,0%
1	B08.91Z	Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum,...) et d'engrais minéraux (phosphate, potasse)	0	0,0%
3	B08.92Z	Extraction de tourbe (avec ou sans agglomération)	0	0,0%
3	B08.93Z	Production de sel	0	0,0%
1	B08.94Z	Extraction d'amiante (Pour fabrication de produits amiantés, voir le code C23.71Z)	0	0,0%
?/selon produit	B08.99Z	Autres activités extractives non classées ailleurs	0	0,0%
1	B09	Services de soutien aux industries extractives	0	0,0%
1/souhaité par l'ANDRA	B09.10Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (bassin, boue ...)	0	0,0%
1	C	Industrie manufacturière	0	0,0%
3	C10	Industries alimentaires	0	0,0%
3	C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	0	0,0%
3	C10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	0	0,0%
3	C10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes : Voir aussi C11)	0	0,0%
3	C10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif)	0	0,0%

3	C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	0	0,0%
3	C10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires (notamment aliments pour animaux)	0	0,0%
3	C11	Fabrication de boissons	0	0,0%
3	C11.01	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	0	0,0%
3	C11.02	Production de vin (de raisin), cidre et bière	0	0,0%
3	C12	Fabrication de produits à base de tabac	0	0,0%
3	C13.40Z	Fabrication d'articles textiles	0	0,0%
3	C13.91Z	Fabrication d'étoffes à mailles	0	0,0%
3	C14	Industrie de l'habillement et des fourrures	0	0,0%
3	C14.11Z	Fabrication de vêtements en cuir	0	0,0%
3	C14.15Z	Fabrication de vêtements en textile	0	0,0%
3	C14.2	Fabrication d'articles en fourrure	0	0,0%
1	C15	Industrie du cuir et de la chaussure	0	0,0%
3	C15.12Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	0	0,0%
3	C15.20Z	Fabrication de chaussures	0	0,0%
3	C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	0	0,0%
3	C16.24Z	Fabrication d'emballages en bois (hors imprégnation)	0	0,0%
3	C16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0	0,0%
1	C17	Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie	0	0,0%
3	C17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	0	0,0%
3	C18.20Z	Reproduction d'enregistrements (vidéo, son, informatique) sans fabrication des supports	0	0,0%
1	C19	Cokéfaction, raffinage	0	0,0%
1/souhaité par l'ANDRA	C20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	0	0,0%
1	C20.12Z	Fabrication de colorants et de pigments et d'encre	0	0,0%
1	C20.14Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	0	0,0%
1	C20.42Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	0	0,0%
1	C20.53Z	Fabrication ou stockages d'huiles essentielles ou de produits destinés aux cosmétiques	0	0,0%
1	C20.60Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	0	0,0%
1	C20.70Z	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	0	0,0%
1	C21	Industrie pharmaceutique	0	0,0%
1	C21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	0	0,0%
1	C23.61Z	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	0	0,0%
1	C24.41	Production de métaux précieux	0	0,0%
1	C26	Fabrication /réparation de machines de bureau, instruments médicaux, produits informatiques, électroniques, optiques et horlogers	0	0,0%

2	C26.30Z	Fabrication d'équipements de communication (d'émission et de transmission, téléphone, radar,)	0	0,0%
2	C26.40Z	Fabrication de produits électroniques grand public, d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)	0	0,0%
2/souhaité par l'ANDRA	C26.52Z	Horlogerie	0	0,0%
2	C26.60Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électro-médicaux et électro-thérapeutiques, matériel médico-chirurgical et d'orthopédie	0	0,0%
2	C26.70Z	Fabrication de matériels optique, photographique et lunetterie (y compris application des vernis et peintures pour les pièces les concernant)	0	0,0%
2	C27.40Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	0	0,0%
2	C29	Industrie automobile	0	0,0%
2	C29.20Z	Fabrication de carrosseries et remorques	0	0,0%
2	C29.31Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	0	0,0%
2	C30	Fabrication d'autres matériels de transport	0	0,0%
2	C30.1	Construction navale	0	0,0%
2	C30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	0	0,0%
2/souhaité par l'ANDRA	C30.3	Construction aéronautique et spatiale	0	0,0%
2	C30.9	Fabrication de matériels de transport non classée ailleurs	0	0,0%
3	C31.0	Fabrication de meubles et matelas	0	0,0%
3	C32	Autres industries manufacturières	0	0,0%
3	C32.20Z	Fabrication d'instruments de musique	0	0,0%
3	C32.40Z	Fabrication de jeux et jouets	0	0,0%
3/souhaité par l'ANDRA	C32.99Z	Autres activités manufacturières non classées ailleurs (crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	0	0,0%
2	C33.20C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	0	0,0%
1	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0,0%
1	D35	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)	0	0,0%
1	D35.1	Production, transport et distribution d'électricité	0	0,0%
3	D35.42Z	Centrale électrique hydraulique	0	0,0%
3/souhaité par l'ANDRA	D35.43Z	Centrale nucléaire	0	0,0%
1	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	0,0%
3	E36	Captage, traitement et distribution d'eau	0	0,0%
3	E36.00Z	Captage, traitement et distribution d'eau potable ou industrielle	0	0,0%
1	E37	Collecte et traitement des eaux usées	0	0,0%

1	E37.10Z	Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange	0	0,0%
1	E38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération et régénération	0	0,0%
1/souhaité par l'ANDRA	E38.46Z	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques	0	0,0%
1	E38.48Z	Dépôts de gravats (si réputés pollués)	0	0,0%
3	F	Construction	0	0,0%
3	F42.2	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie)	0	0,0%
3	F43.1	Démolition, terrassement et préparation des sites	0	0,0%
3	F43.13Z	Forages et sondages	0	0,0%
3	F43.3	Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier)	0	0,0%
1	G	Commerce ; réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos	0	0,0%
1	G45	Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos	0	0,0%
3	G45.3	Commerce d'équipements automobiles	0	0,0%
1	H	Transports et entreposage	0	0,0%
1	H49	Transports terrestres et transport par conduites	0	0,0%
2	H49.39	Autres transports terrestres de voyageurs non classés ailleurs (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	0	0,0%
3	H49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques	0	0,0%
1	H49.50Z	Transports par conduites (oléoduc, chimoduc, gazoduc, ...)	0	0,0%
2	H50	Transports par eau	0	0,0%
2	H50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers et/ou de fret	0	0,0%
2	H50.30Z	Transports fluviaux de passagers et/ou de fret (port fluvial)	0	0,0%
1	H51	Transports aériens (aérodromes)	0	0,0%
3	H52	Entreposage et services auxiliaires des transports	0	0,0%
3	H52.2	Services auxiliaires des transports	0	0,0%
1	L	Activités immobilières	0	0,0%
3	M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0	0,0%
3	M75	Activités vétérinaires	0	0,0%
3	Q	Santé humaine et action sociale	0	0,0%
3	Q86	Activités pour la santé humaine	0	0,0%
3	Q86.90B	Laboratoires d'analyses médicales	0	0,0%
1	S	Autres activités collectives ou privées et de services	0	0,0%
1	S96	Autres services personnels	0	0,0%
1	V	Stockage de produits	0	0,0%
1/souhaité par l'ANDRA	V89.04Z	Terrils et/ ou crassier de mines	0	0,0%
1	V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires (hydrocarbures et matériaux souillés suite à naufages)	0	0,0%

Annexe 6

Liste du nombre de sites BASIAS recensés par communes

N° INSEE	Commune	Nombre de sites localisés (géoréférencés)	Nombre de sites Non-Localisables	TOTAL
73001	AIGUEBELETTE-LE-LAC	4	0	4
73002	AIGUEBELLE	16	6	22
73003	AIGUEBLANCHE	12	0	12
73004	AILLON-LE-JEUNE	0	1	1
73006	AIME	13	6	19
73007	AITON	1	3	4
73008	AIX-LES-BAINS	139	50	189
73010	ALBENS	17	4	21
73011	ALBERTVILLE	117	35	152
73012	ALBIEZ-LE-JEUNE	0	1	1
73013	ALBIEZ-MONTROND	1	1	2
73017	APREMONT	1	3	4
73018	ARBIN	4	0	4
73019	ARGENTINE	2	2	4
73020	ARITH	1	1	2
73021	ARVILLARD	3	1	4
73022	ATTIGNAT-ONCIN	2	1	3
73023	AUSSOIS	1	0	1
73026	AVRIEUX	1	0	1
73029	BARBERAZ	20	11	31
73030	BARBY	2	1	3
73031	BASSENS	12	2	14
73034	BEAUFORT	15	4	19
73036	BELLECOMBE-EN-BAUGES	0	1	1
73039	BELMONT-TRAMONET	1	2	3
73040	BESSANS	0	1	1
73041	BETTON-BETTONET	0	1	1
73042	BILLIEME	1	0	1
73047	BONNEVAL-SUR-ARC	4	1	5
73048	BONVILLARD	1	0	1
73050	BOURDEAU	3	1	4
73052	BOURGET-EN-HUILE	0	1	1
73053	BOURGNEUF	2	0	2
73054	BOURG-SAINT-MAURICE	36	4	40
73055	BOZEL	10	0	10
73056	BRAMANS	1	1	2
73057	BRIDES-LES-BAINS	4	2	6
73059	BRISON-SAINT-INNOCENT	3	2	5
73061	CESARCHES	1	0	1

73062	CESSENS	1	0	1
73063	CEVINS	2	1	3
73064	CHALLES-LES-EAUX	12	14	26
73065	CHAMBERY	273	87	360
73068	CHAMOUSSET	5	1	6
73069	CHAMOUX-SUR-GELON	3	1	4
73070	CHAMPAGNEUX	6	1	7
73071	CHAMPAGNY-EN-VANOISE	0	1	1
73073	CHANAZ	2	0	2
73084	CHIGNIN	10	5	15
73085	CHINDRIEUX	7	3	10
73087	COGNIN	22	9	31
73088	COHENNOZ	1	0	1
73089	COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	3	2	5
73091	CONJUX	1	0	1
73094	CREST-VOLAND	2	0	2
73096	CRUET	3	1	4
73099	DETRIER	2	2	4
73100	DOMESSIN	6	2	8
73103	DRUMETTAZ-CLARAFOND	4	1	5
73104	DULLIN	1	0	1
73106	ECOLE	1	0	1
73107	ENTREMONT-LE-VIEUX	0	1	1
73109	EPIERRE	4	3	7
73112	FEISSONS-SUR-ISERE	1	0	1
73114	FLUMET	5	3	8
73116	Fontcouverte-la-Toussuire	3	3	6
73117	FOURNEAUX	12	1	13
73118	FRANCIN	6	1	7
73119	FRENEY	3	3	6
73121	FRONTENEX	12	1	13
73124	GILLY-SUR-ISERE	9	1	10
73127	GRESIN	0	1	1
73128	GRESY-SUR-AIX	20	6	26
73129	GRESY-SUR-ISERE	5	2	7
73130	GRIGNON	3	1	4
73132	HAUTELUCE	2	1	3
73135	HERMILLON	3	1	4
73137	JACOB-BELLECOMBETTE	1	4	5
73028	LA BALME	1	0	1
73032	LA BATHIE	18	2	20

73033	LA BAUCHE	0	1	1
73043	LA BIOLLE	6	1	7
73058	LA BRIDOIRE	12	1	13
73067	LA CHAMBRE	6	3	9
73074	LA CHAPELLE	2	0	2
73075	LA CHAPELLE-BLANCHE	0	2	2
73076	LA CHAPELLE –DU-MONT-CHAT	1	0	1
73082	LA CHAVANNE	2	0	2
73090	LA COMPOTE	1	0	1
73093	LA COTE-D’AIME	1	0	1
73095	LA CROIX-DE-LE-ROCHETTE	1	1	2
73123	LA GIETTAZ	5	0	5
73187	LA LECHERE	10	3	13
73179	LA MOTTE-SERVOLX	32	8	40
73198	LA PERRIERE	2	0	2
73213	LA RIVOIRE	31	12	43
73215	LA ROCHETTE	12	7	19
73289	LA TABLE	1	0	1
73294	LA THUILE	0	1	1
73141	LAISSAUD	2	1	3
73142	LANDRY	4	0	4
73143	LANSLEBOURG-MONT-CENIS	18	7	25
73045	LE BOIS	1	0	1
73051	LE BOURGET-DU-LAC	17	2	19
73081	LE CHATELARD	3	2	5
73204	LE PONT-DE-BEAUVOISIN	12	11	23
73145	LEPIN-LE-LAC	3	1	4
73015	LES ALLUES	6	3	9
73024	LES AVANCHERS-VALMOREL	0	1	1
73083	LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE	2	0	2
73098	LES DESERTS	5	1	6
73105	LES ECHELLES	11	12	23
73151	LES MARCHES	3	0	3
73159	LES MOLLETES	2	0	2
73146	LESCHERAINES	2	4	6
73149	LUCEY	0	1	1
73150	MACOT-LA-PLAGNE	4	4	8
73152	MARCIEUX	1	0	1
73153	MARTHOD	3	0	3
73154	MERCURY	5	0	5
73155	MERY	3	0	3

73157	MODANE	31	10	41
73158	MOGNARD	1	0	1
73160	MONTAGNOLE	3	1	4
73161	MONTAGNY	1	0	1
73162	MONTAILLEUR	1	0	1
73164	MONTCEL	3	0	3
73169	MONTGIROD	1	0	1
73171	MONTMELIAN	39	7	46
73173	MONTRICHER-ALBANNE	2	0	2
73176	MONTVALEZAN	11	2	13
73180	MOTZ	1	0	1
73181	MOUTIERS	32	10	42
73182	MOUXY	6	0	6
73184	NANCES	2	0	2
73186	NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	3	0	3
73188	NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	1	1	2
73191	NOVALAISE	11	2	13
73194	ORELLE	1	1	2
73196	PALLUD	3	0	3
73197	PEISEY-NANCROIX	3	0	3
73201	PLANAY	1	0	1
73202	PLANCHERINE	1	0	1
73203	PONTAMAFREY-MONTPASCAL	5	0	5
73206	PRALOGNAN-LA-VANOISE	3	1	4
73211	QUEIGE	1	0	1
73212	RANDENS	2	0	2
73216	ROGNAIX	2	0	2
73218	RUFFIEUX	4	0	4
73219	SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL	1	1	2
73222	SAINT-ALBAN-LEYSSE	28	2	30
73224	SAINT-AVRE	5	1	6
73225	SAINT-BALDOPH	6	2	8
73226	SAINT-BERON	8	4	12
73227	SAINT-BON-TARENTEISE	25	4	29
73228	SAINT-CASSIN	2	3	5
73229	SAINT-CHRISTOPHE	2	0	2
73232	SAINTE-FOY-TARENTEISE	4	1	5
73240	SAINTE-HELENE-DU-LAC	1	0	1
73241	SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	2	0	2
73255	SAINTE-MARIE-DE-CUINES	1	0	1
73277	SAINTE-REINE	1	0	1

73231	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	12	2	14
73234	SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	1	0	1
73235	SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	3	0	3
73236	SAINT-GENIX-SUR-GUIERS	11	5	16
73239	SAINT-GIROD	1	0	1
73242	SAINT-JEAN-D'ARVES	3	2	5
73243	SAINT-JEAN-D'ARVEY	1	1	2
73244	SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE	1	0	1
73245	SAINT-JEAN-DE-CHEVELU	1	1	2
73246	SAINT-JEAN-DE-COUZ	1	0	1
73248	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	87	14	101
73249	SAINT-JEOIRE-PRIEURE	4	0	4
73250	SAINT-JULIE N-MONT-DENIS	10	3	13
73253	SAINT-MARCEL	11	0	11
73257	SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE	4	2	6
73258	SAINT-MARTIN-DE-LA-PORTE	4	0	4
73259	SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE	1	0	1
73260	SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS	1	0	1
73261	SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE	20	10	30
73262	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	1	0	1
73265	SAINT-OURS	1	0	1
73269	SAINT-PAUL	1	0	1
73268	SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0	2	2
73270	SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	15	3	18
73272	SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	2	0	2
73273	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	0	1	1
73274	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	2	0	2
73278	SAINT-REMY-DE-MAURIENNE	4	1	5
73280	SAINT-SORLIN-D'ARVES	1	0	1
73282	SAINT-THIBAUD-DE-COUZ	3	0	3
73284	SALINS-LES-THERMES	11	1	12
73285	SEEZ	7	1	8
73286	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	3	2	5
73288	SONNAZ	2	1	3
73296	TIGNES	21	6	27
73297	TOURNON	2	0	2
73298	TOURS-EN-SAVOIE	2	2	4
73300	TRESSERVE	4	2	6
73303	UGINE	47	10	57
73304	VAL-D'ISERE	17	13	30
73306	VALLOIRE	7	2	9

73308	VENTHON	2	0	2
73312	VERRENS-ARVEY	1	0	1
73315	VILLARD-LEGER	1	0	1
73316	VILLARD-SALLET	3	0	3
73317	VILLARD-SUR-DORON	3	0	3
73320	VILLARGONDRAN	3	1	4
73326	VIMINES	0	1	1
73327	VIONS	0	1	1
73328	VIVIERS-DU-LAC	11	4	15
73329	VOGLANS	14	1	15
73330	YENNE	19	7	26



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Centre scientifique et technique
3, avenue Claude-Guillemain
BP 36009
45060 – Orléans Cedex 2 – France
Tél. : 02 38 64 34 34 - www.brgm.fr

Direction régionale “Auvergne Rhône-Alpes”
151 boulevard Stalingrad
69 626 Villeurbanne Cedex– France
Tél. : 04 72 82 11 50